

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des  
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

10 NOVEMBRE 2020

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Carte blanche du 20 octobre des coordinateurs de l’accueil temps libre (ATL)».....	4
1.2	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Coordinations de l’ATL en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	4
1.3	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réforme du secteur de l’ATL au sens large» .....	4
1.4	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Annonce de l’école à distance à partir du 28 octobre – concertation avec les écoles des devoirs».....	4
1.5	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan des activités de l’ATL pendant le congé d’automne» .....	4
1.6	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement de l’accueil extrascolaire dans le cadre de la crise sanitaire».....	4
1.7	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retour sur la conférence-débat “Accueil de la petite enfance et pauvreté infantile. Changeons de paradigme”».....	8
1.8	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «État de santé de la vue de nos enfants» .....	10
1.9	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Continuum entre l’accueil de la petite enfance et l’école maternelle» .....	11
1.10	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diplômes et formations des accueillants et accueillantes extrascolaires».....	12
1.11	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recommandations émises par le Délégué général aux droits de l’enfant sur la communication destinée aux enfants et aux jeunes en temps de crise» .....	14
1.12	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse de l’étude bihebdomadaire corona effectuée par l’Université d’Anvers» .....	15
1.13	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accueil de la petite enfance une nouvelle fois à bout de souffle» .....	16
1.14	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Deuxième vague de la Covid-19 dans les milieux d’accueil de l’enfance» .....	16

1.15	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement des équipes de médecine scolaire (suivi)» .....	18
1.16	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse des contaminations dans les écoles» .....	20
1.17	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Task force de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes».....	21
1.18	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Un 17e féminicide – encore une atteinte aux droits des femmes» .....	22
1.19	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan d'action en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le féminicide et les violences faites aux femmes» .....	22
1.20	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Un 17e féminicide cette année» .....	22
1.21	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de précarité» .....	25
1.22	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des arts de la marionnette, du théâtre d'objet et arts associés» .....	27
1.23	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement de l'éducation permanente» .....	28
1.24	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gel des subventions dans le secteur de l'éducation permanente» .....	28
1.25	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien accordé aux écoles de danse à la suite de la pandémie de Covid-19» .....	30
1.26	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plans “Pépites” et “Grands talents” (suivi)» .....	31

## 2 Ordre des travaux

**Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.**

*L'heure des questions et interpellations commence à 14h00.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## **1 Questions orales (article 82 du règlement)**

- 1.1 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Carte blanche du 20 octobre des coordinateurs de l'accueil temps libre (ATL)»**
- 1.2 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Coordinations de l'ATL en Fédération Wallonie-Bruxelles»**
- 1.3 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réforme du secteur de l'ATL au sens large»**
- 1.4 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Annonce de l'école à distance à partir du 28 octobre – concertation avec les écoles des devoirs»**
- 1.5 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan des activités de l'ATL pendant le congé d'automne»**
- 1.6 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,**

**des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement de l'accueil extrascolaire dans le cadre de la crise sanitaire»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (Assentiment)

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – À la mi-octobre, le gouvernement a décidé de prolonger le congé d'automne de deux jours (les 9 et 10 novembre) dans le but de briser la chaîne de transmission de la Covid-19. Interrogée à ce sujet en séance plénière par deux députées de la majorité, vous aviez répondu qu'une rencontre avec le secteur de l'accueil temps libre (ATL) avait été organisée au lendemain de cette déclaration afin d'expliquer le choix, d'identifier les difficultés qui y étaient liées et d'envisager les moyens de l'appliquer. Le secteur de l'ATL, bien que directement concerné, n'avait pas été consulté en amont de cette décision. La situation sanitaire a ensuite évolué et a amené le Comité de concertation (Codeco) à prendre des mesures complémentaires.

Madame la Ministre, une nouvelle rencontre avec la fédération professionnelle de l'ATL devait se tenir le 22 ou 23 octobre. A-t-elle eu lieu? Quelles étaient les demandes du secteur? Quelles réponses avez-vous pu leur apporter?

Au même moment, les coordinateurs ATL vous faisaient parvenir une carte blanche révélant leurs craintes pour l'avenir, leur incompréhension face au manque de reconnaissance, leur besoin d'être écoutés et concertés. Sachant que vous reconnaissez que le secteur de l'ATL est absolument essentiel au développement et au bien-être des enfants, comptez-vous en faire une priorité dans le futur contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Si oui, de quelle manière?

En séance plénière, vous aviez également annoncé le lancement pour cet automne d'un vaste chantier de réforme du secteur de l'accueil extrascolaire. Cette déclaration signifie-t-elle que vous revenez sur votre décision d'attendre l'été prochain pour mettre en place la commission transversale aux trois secteurs de l'ATL? Quel est votre nouveau calendrier? Qu'en est-il de la méthodologie envisagée pour mener à bien cette réforme?

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Le rapport d'activité 2019 de l'ONE nous apprend que 88 % des communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont engagées dans le dispositif accueil temps libre (ATL). 239 communes sur 272 ont une coordination ATL. Pour rappel, il s'agit d'une dynamique d'organisation permettant à tous les acteurs de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans présents sur le territoire de la commune de se regrouper, de se mettre en relation et de travailler ensemble dans un objectif commun: harmoniser l'offre d'accueil et la développer tant quantitativement que qualitativement pour répondre aux besoins des parents, des enfants et des professionnels.

En 2019, seules deux nouvelles communes ont mis en place une coordination ATL. Il reste donc 33 communes en dehors de ce dispositif. Selon vous, pour quelles raisons celles-ci n'en créent-elles pas? La fin de l'année 2020 approche. Des communes sont-elles rentrées dans le dispositif depuis le mois de janvier 2020? J'aimerais disposer, si possible, d'un état des lieux aujourd'hui.

Les congés scolaires d'automne ont été prolongés de deux jours. La circulaire de la ministre de l'Éducation Caroline Désir demande aux communes, via leur coordination ATL, d'organiser des garderies pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autre alternative.

Vous avez également envoyé un courrier aux coordinations ATL indiquant que les modalités de subventionnement de ces deux journées pour les opérateurs ATL et écoles de devoirs leur seraient communiquées par les services compétents de l'ONE. Pouvez-vous nous en dire davantage à propos de ces modalités? Avez-vous eu une remontée d'informations du terrain concernant d'éventuelles difficultés rencontrées par les coordinateurs ATL pour organiser ces deux journées? Comment s'organisent les communes ne disposant pas de coordination ATL?

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, la crise sanitaire a mis en exergue le caractère essentiel du secteur de l'accueil temps libre (ATL), troisième milieu de vie à côté de l'école et de la famille pour de nombreux enfants. Malgré qu'ils soient en première ligne les travailleurs de ce secteur se sentent souvent délaissés et dans l'ombre du secteur de l'enseignement. Les accueillants et accueillantes extra scolaires méritent plus de reconnaissance. À mon sens, les synergies et la solidarité avec les équipes éducatives doivent être renforcées.

Pour rappel, dans le chapitre consacré à l'enseignement obligatoire de la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement marque sa volonté de «veiller à mieux articuler la politique éducative mêlant scolaire et extrascolaire, en associant les acteurs des secteurs concernés», de «revoir les législations concernant l'accueil temps libre et les écoles de devoirs en vue d'offrir à tous les enfants un accueil extrascolaire et des loisirs de qualité dans une continuité et une cohérence pédagogique avec l'école» et de «rassembler les activités au sein ou à proximité des écoles, encourager et encadrer le partage des locaux».

La DPC prévoit par ailleurs, dans son chapitre consacré à l'Enfance, de «reconnaître l'accueil temps libre comme un troisième lieu de vie (à côté de la famille et de l'école) garant de la lutte contre les inégalités sociales et améliorer sa qualité et son accessibilité» et d'«étendre la gratuité de l'accueil avant et après l'école à l'ensemble des écoles et proposer des horaires répondant aux besoins des parents».

Comme certains de mes collègues, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur le commencement de vos travaux sur la réforme structurelle du secteur de l'accueil temps libre au sens large.

À cet égard, j'estime qu'il est primordial, d'une part, de se pencher sur une augmentation du nombre d'écoles de devoirs au sein ou à proximité des établissements scolaires, le cas échéant, suivant une programmation par zones prioritaires, sur la base d'un cadastre et d'une évaluation des besoins. D'autre part, il faudrait élaborer un véritable statut et une formation adéquate pour les accueillantes du secteur extrascolaire.

Vous annoncez que vous souhaitiez copiloter, à court terme, votre réflexion avec la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, en y associant les secteurs de l'enseignement et de l'ATL et en vous appuyant sur les résultats des projets-pilotes créés à l'échelon local ainsi que sur les acteurs ayant à leur actif des expériences probantes et inspirantes. Vous ajoutiez que vos travaux, retardés par la crise sanitaire, devaient débiter cet automne, après en avoir débattu avec vos collègues du gouvernement.

Madame la Ministre, des discussions ont-elles déjà pu avoir lieu au sein du gouvernement, et en particulier avec la ministre de l'Éducation, concernant la réforme du secteur de l'ATL et l'élaboration d'une véritable politique éducative mêlant scolaire et extrascolaire? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Dans la négative, qu'est-ce qui retarde ce dossier?

Pourriez-vous nous présenter votre méthodologie de travail ainsi qu'un calendrier pour procéder à cette réforme? Vos travaux porteront-ils sur une augmentation du nombre d'écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que sur la création d'un véritable statut et une formation adéquate pour les accueillant(e)s du secteur extrascolaire? Votre gouvernement a-t-il déjà pu réaliser une analyse des implications budgétaires de ces réformes?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Il y a quelques semaines, le secteur des écoles de devoirs (EDD) interpellait les députés de la commission de l'Éducation parce qu'il n'avait pas le sentiment d'être reconnu à part entière. Les EDD jouent pourtant un rôle fondamental. Elles apportent bien sûr une aide pour la réalisation du travail scolaire *stricto sensu*, mais elles ont aussi et surtout l'ambition d'être un lieu d'épanouissement pour les 17 500 enfants ou jeunes qui les fréquentent au quotidien et dont elles observent malheureusement une précarisation croissante ces dernières années.

Madame la Ministre, vous aviez d'ailleurs rappelé ici même ce rôle fondamental des EDD le 8 septembre dernier. Malgré cela, les acteurs du secteur n'ont donc pas le sentiment d'être considérés comme des partenaires à part entière dans le cadre d'une politique éducative cohérente. Les EDD demandent dès lors plus de concertation entre le monde de l'enseignement, l'accueil extrascolaire

et les centres de vacances pour jeunes.

Si leur sentiment n'est pas directement lié à la crise que nous connaissons puisqu'il existait déjà avant, il s'est cependant renforcé avec celle-ci. Les EDD ont pourtant eu à cœur de maintenir un lien avec les jeunes et leurs familles pour répondre aux besoins de ces derniers, et ce, dès le confinement alors que les activités ne se déroulaient plus qu'à distance, et ensuite après la reprise partielle des cours à la fin de l'année scolaire dernière.

À l'approche du congé de Toussaint, l'annonce des deux jours de congé supplémentaires (entre-temps devenus une semaine supplémentaire) sans concertation avec les acteurs de terrain n'a fait que renforcer le mal-être des EDD. Il a ensuite été décidé – donc après la publication de leur courrier – que les trois dernières journées de cours avant le congé seraient organisées en distanciel, ce qui rend évidemment le rôle des EDD encore plus crucial, particulièrement vis-à-vis des publics précarisés.

Madame la Ministre, avez-vous pris contact avec les responsables du secteur des EDD pour au moins amorcer la concertation demandée? Je me doute bien que sur un délai si court, il n'était pas possible d'institutionnaliser cette concertation, mais une ébauche de concertation a-t-elle pu avoir lieu dans le cadre des jours de cours en distanciel dans le secondaire les 28,29 et 30 octobre? Dans l'affirmative, avec quels résultats?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – D'après les mesures prises successivement par le Comité de concertation et la Fédération Wallonie-Bruxelles le 23 octobre dernier, les stages pourraient se dérouler pendant les congés d'automne.

Les mesures prises par ce gouvernement ont été fortes, dures, mais malheureusement nécessaires au regard de l'évolution de la pandémie dans notre pays et des chiffres alarmants dans nos hôpitaux en particulier. Néanmoins, il semble logique que les activités puissent se poursuivre pour les moins de 12 ans, car nous restons ici dans une cohérence vis-à-vis des mesures qui s'appliquent dans l'enseignement obligatoire.

De plus, et nous avons déjà échangé sur le sujet pendant le premier déconfinement, Madame la Ministre, lorsque je vous interrogeais sur les activités de l'accueil temps libre (ATL), le facteur psychologique reste très important, notamment au niveau de la socialisation des enfants.

Je souhaiterais donc revenir vers vous, Madame la Ministre, pour obtenir votre analyse et les retours éventuels des acteurs de terrain que vous auriez reçus à la suite de ces activités du congé d'automne. Quel bilan pouvez-vous tirer de l'organisation de ces activités? Comptez-vous débloquer des moyens supplémentaires spécifiques à la deuxième vague pour soutenir le secteur de l'ATL dans le cadre de la lutte contre la Covid-19? Enfin, pré-

voyez-vous des mesures budgétaires supplémentaires en 2021 pour le secteur de l'ATL?

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, la première vague de ce printemps a démontré à quel point il était important de maintenir au maximum les écoles ouvertes. Les pédiatres, les psychologues et les enseignants ont pu mesurer à quel point la longue fermeture a fait des dégâts. Ce maintien de l'ouverture est important pour tous les élèves, mais plus particulièrement pour les plus précarisés. Je précise que j'avais rédigé ma question à un moment où nous pensions que les écoles seraient complètement ouvertes après le congé de la Toussaint. Il est vrai que la situation a un peu changé, mais, si rien ne change, l'enseignement fondamental et le premier degré du secondaire restent complètement ouverts et la présence sera de 50 % dans les autres degrés du secondaire; ma question reste donc toujours pertinente.

Dans la situation sanitaire que nous connaissons de nouveau, il est parfois difficile de maintenir les écoles ouvertes, même si elles doivent en principe le rester. Certains problèmes pratiques se posent. Il peut par exemple y avoir trop d'enseignants absents. Toutefois, il me revient de quelques cas concrets – par exemple à Verviers, mais aussi ailleurs – que c'est parfois le manque de personnel pour la garderie de midi qui rend des fermetures quasi inévitables. Or, pour ce personnel, des solutions existent souvent. Par exemple, dans la commune bruxelloise d'Evere, il existe un partenariat avec les maisons de jeunes qui envoient des éducateurs. C'est une solution pragmatique et qui a le mérite d'être efficace.

Madame la Ministre, pourriez-vous encourager et diffuser ces initiatives? Pourriez-vous proposer le renforcement des équipes ALE afin de faciliter les remplacements? Cela doit se faire, bien sûr, en insistant sur l'importance de renforcer les mesures de protection et d'hygiène, afin de protéger ce personnel tout à fait indispensable au bon déroulement des journées scolaires.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, vos questions nous donnent à nouveau l'occasion de souligner l'importance de ce secteur qui joue un rôle essentiel de socialisation et d'éducation pour les enfants et les jeunes. Ce secteur manque pourtant de reconnaissance et de moyens. La crise sanitaire a mis en évidence les fragilités de ce secteur composé presque exclusivement d'emplois précaires et de volontaires. Cela ne fait que renforcer ma détermination, affichée dès le début de mon mandat, d'engranger des avancées, en particulier au niveau du statut des accueillantes et accueillants extrascolaires.

Au cours des dernières semaines, j'ai pu rencontrer à plusieurs reprises les représentants sectoriels de l'accueil temps libre: les fédérations, les

syndicats, les représentants des usagers, les coordinateurs ATL et bien sûr l'ONE. Deux concertations de ce type ont été organisées récemment et des rencontres bimensuelles ont été programmées jusqu'à la fin de l'année 2020. Elles se poursuivront au même rythme en 2021. Une rencontre avec une délégation de coordinateurs ATL a également été organisée par mon cabinet, à la fin du mois d'octobre.

L'emballlement de la pandémie a forcé des décisions fortes, dans des délais serrés, à la veille des vacances d'automne. Je regrette qu'une concertation avec le secteur de l'ATL n'ait pu avoir lieu en amont de la décision de prolonger le congé d'automne les 9 et 10 novembre, étant donné l'impact que cette décision a engendré sur la charge de travail, mais surtout sur la motivation de travailleuses et travailleurs. N'oublions pas que ces derniers sont sur le pont, auprès des enfants et des familles, depuis le début de la crise alors qu'ils pâtissent depuis des années d'un manque de reconnaissance, de statuts précaires et de conditions de travail difficiles.

Dans cette crise sanitaire inédite, ces professionnels ont besoin de balises claires pour mener leurs missions, de soutien et de reconnaissance, mais ils ont surtout besoin de perspectives. Lors de nos rencontres, j'ai pu les rassurer sur la possibilité de subventionnement des 9 et 10 novembre, suivant les modalités prévues dans le décret ATL, et ce, même en cas d'inscription de ces deux journées dans le calendrier des congés scolaires. C'est ensuite que nous avons pu évoquer les perspectives. La première étape de ce chantier sera, comme vous l'avez souligné, la négociation du prochain contrat de gestion de l'ONE. Ce calendrier, comme beaucoup d'autres dossiers, a été retardé en raison de la crise, mais le travail se poursuit malgré le contexte difficile.

Ensuite, j'ai annoncé que, dès cet automne, malgré la crise et suivant le calendrier annoncé depuis des mois, nous allions entamer les travaux relatifs à la réforme de l'ATL. Il s'agit d'un enjeu capital de cette législature. Ces travaux seront menés de façon concertée et participative avec tous les acteurs. La gestion de la crise sanitaire ne nous permettra pas de présenter une note d'orientation aboutie avant la fin de cette année, mais nous y parviendrons au premier semestre 2021.

La crise sanitaire et ses nombreuses contraintes nous encouragent à engager plus franchement la révision des rythmes scolaires, la collaboration entre scolaire et extrascolaire, la solidarité entre acteurs d'éducation et la concertation sur le plan local.

Pour terminer, je préciserai qu'actuellement, le temps de midi n'est pas considéré comme un temps extrascolaire. L'article 14 du décret «ATL» stipule en effet que le programme CLE (coordination locale pour l'enfance) couvre, en fonction des besoins locaux, une ou plusieurs des périodes suivantes: le temps avant et après l'école; le mercredi après-midi; le week-end et les congés scolaires.

La question du remplacement des travailleurs absents et de la continuité du service au bénéfice des enfants et des familles est réelle. Ma conviction est que c'est précisément dans le décloisonnement et le dialogue avec l'école que des solutions innovantes pourront être trouvées.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Je retiens que la réforme envisagée est avancée par rapport au calendrier initial. Comme vous l'évoquiez, Madame la Ministre, le secteur a besoin de perspectives et il est bon que l'échéance soit raccourcie.

Vous ne m'avez cependant pas répondu sur la manière dont vous allez promouvoir ce secteur et le rendre plus essentiel grâce au contrat de gestion de l'ONE qui est actuellement en discussion. Je reviendrai donc vers vous pour le suivi de ce dossier très important.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, parce que je n'ai pas eu de réponse à certaines de mes questions. Mais je suis heureuse de vous entendre souligner l'importance de ce secteur qui manque de reconnaissance et de moyens. Je me réjouis aussi de votre détermination à obtenir un statut pour les accueillant(e)s. J'ai bien entendu que vous aviez rencontré à diverses reprises l'ONE, les organisations syndicales et les coordinateurs de l'ATL et que la réponse au problème de subventionnement a été apportée pour les deux journées.

Ce dossier m'est cher. Lorsque je suis devenue parlementaire en 2014, ma première question portait déjà sur les temps de midi et l'ATL. En décembre 2018, Mme Greoli qui était à l'époque ministre me disait qu'elle avait mené une large consultation des différents sous-secteurs que sont les commissions d'avis, les écoles de devoirs, les centres de vacances et les centres agréés de l'ATL. Elle avait recueilli leurs revendications et arrivait à la conclusion qu'une refonte structurelle des trois décrets et la création d'une commission transversale étaient nécessaires.

Je sais combien vous êtes accaparée par cette crise sanitaire, mais j'aimerais sincèrement que nous nous penchions sur ces décrets d'une très grande importance. L'ATL joue un rôle crucial dans l'épanouissement et le développement global des enfants. Je sais que la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) fut déjà coûteuse en temps et en énergie. Il n'empêche que, comme l'a dit Mme Cortisse, l'ATL représente le troisième lieu de vie des enfants. Nous ne pouvons donc pas oublier ses revendications. Les 9 et 10 novembre ont donné à ces revendications davantage de poids encore. Je remercie d'ailleurs le secteur d'avoir assumé ces deux journées de travail.

Nous devons construire un pont entre l'accueil extrascolaire et l'enseignement. Le chantier qui nous attend est conséquent, mais nous sommes là pour vous aider.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Comme l’a dit ma collègue, Madame Durenne, les représentants du secteur attendent beaucoup d’une réforme que le gouvernement et votre prédécesseure annoncent depuis longtemps. Je regrette que le gouvernement n’ait pas encore mené de discussions à ce sujet puisque vous aviez annoncé votre volonté d’y mener votre réflexion rapidement et de concert.

Je comprends tout à fait que les circonstances en ont voulu autrement et vous remercie d’avoir exposé les premières avancées réalisées tout récemment et de votre volonté de rencontrer les représentants du secteur sur une base bimensuelle.

Je note qu’une première note d’orientation est attendue pour le premier semestre 2021. Mes collègues et moi-même y serons fort attentifs.

Une autre question importante que le gouvernement ne semble pas encore avoir étudiée porte sur le budget. Nous ne disposons pas encore d’une première analyse budgétaire. Or, il est essentiel de savoir où l’on va et de définir les postes de la réforme où nous investirons nos moyens et éviter ainsi de donner de faux espoirs aux responsables du secteur qui attendent la réforme avec impatience et depuis longtemps.

Mes collègues et moi-même ne manquerons pas de revenir régulièrement vers vous pour suivre avec attention l’état d’avancement de cette réforme que mon groupe juge primordiale et de vous faire part de propositions émanant des acteurs de terrain.

*(Madame Roberty prend la présidence.)*

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – J’ai entendu avec intérêt que vous aviez entamé des concertations avec le secteur ATL, c’est une très bonne chose.

Quant aux écoles de devoirs, j’ignore si elles font partie des ATL. Quoi qu’il en soit, si vous n’avez pas encore entamé de concertation avec le secteur des écoles de devoirs, j’insiste: il est grand temps. Je sais qu’elles relèvent à la fois des compétences la ministre de l’Éducation et des vôtres. Les écoles de devoirs jouent en permanence un rôle très important, mais ce rôle s’est encore accru avec la crise sanitaire actuelle, notamment pour la mise à disposition de locaux. Certains élèves n’ont pas accès à des locaux adéquats pour travailler à distance ou simplement à domicile. Les écoles de devoirs sont essentielles à cet égard et comptent énormément de personnes de bonne volonté. Elles méritent un soutien accru de notre part.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je me joins à l’ensemble de mes collègues, avec lesquels je partage les constats dressés. Vous les avez listés et je vous en remercie. Je n’ai malheureusement pas eu de réponse à mes questions sur les budgets relatifs à la crise de la Covid-19 et à l’avenir de l’ATL. Je sens que vous avez envie de revaloriser le statut des accueillant(e)s et que vous mettez un tas de projets en place. Je vous en remercie en leur nom.

Je reviendrai vers vous avec mes questions, car le regroupement de questions qui n’abordent pas nécessairement le sujet de la même manière n’est pas idéal. Et je peux parfaitement comprendre qu’il soit compliqué de donner une réponse globale et synthétique.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse sur l’accueil extrascolaire. J’ai noté avec intérêt que le temps de midi ne fait officiellement pas partie du temps extrascolaire. Cette indication est intéressante parce que, dans un tout autre contexte, lorsque nous avons contesté certains frais réclamés aux parents pour le temps de midi, notamment ce qui a été appelé la fameuse «taxe tartine», à savoir le fait de se voir taxer simplement pour s’asseoir sur le temps de midi, il nous avait été rétorqué que le temps extrascolaire n’était pas subventionné comme l’est le temps scolaire. Si vous nous dites que le temps de midi ne fait pas partie du temps extrascolaire, c’est donc qu’il fait partie du temps scolaire et qu’il y a là une information à creuser.

#### **1.7 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retour sur la conférence-débat “Accueil de la petite enfance et pauvreté infantile. Changeons de paradigme”»**

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Une conférence-débat organisée par l’ASBL Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l’enfance (Badje) et coordonnée par l’Agence Alter a eu lieu en ligne le 21 octobre sur le thème «Accueil de la petite enfance et pauvreté infantile. Changeons de paradigme». Pour s’attaquer à cette question, plusieurs intervenants issus du terrain, du secteur universitaire et du monde institutionnel ou politique se sont succédé lors de cette rencontre rythmée par trois moments. Des constats ont été posés, des expériences partagées, des pistes d’action envisagées. Cette conférence a été suivie par près d’une centaine d’internautes et elle nous donne aujourd’hui l’occasion d’aborder l’accueil de la petite enfance sous un angle particulièrement important à l’heure où les inégalités sociales sont encore plus vives et les besoins exponentiels: celui de la prise en compte des publics les plus défavorisés.

Madame la Ministre, lors des échanges, les enjeux de la mixité et de l’accessibilité des milieux d’accueil ont été abordés, en mettant principalement l’accent sur un paradoxe: les plus précarisés, qui profiteraient pleinement des effets positifs d’un accueil de qualité – la crèche étant identifiée

comme un levier majeur pour lutter contre les inégalités – en sont les premiers exclus. Comment la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme «MILAC») entend-elle renverser la tendance? Cette prise en compte des publics précarisés fera-t-elle partie des priorités du futur contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Sous quelle forme?

Face à ces freins qui sont de plusieurs ordres sociaux, culturels, économiques, administratifs..., certains milieux d'accueil misent aujourd'hui sur le multiaccueil en faisant le chemin inhabituel d'aller chercher des enfants qui ne seraient pas arrivés jusqu'à eux, réinventant ainsi leurs pratiques et réactivant leur fibre sociale. Que pensez-vous de ce type de structure multiaccueil? Avez-vous connaissance d'études menées pour mesurer l'efficacité de ces projets spécifiques? Dans l'affirmative, quels sont les résultats?

En guise de conclusion, les représentants institutionnels et politiques invités lors de cette conférence ont partagé des pistes et des leviers à activer pour repenser et transformer les milieux d'accueil, les reconnecter à leur environnement et, plus globalement, effectuer, comme l'indique l'intitulé de la conférence, un changement de paradigme afin de faire, collectivement, de l'accueil de la petite enfance un droit effectif.

Si vous aviez été présente, quel aurait été votre discours? Quels sont, selon vous, les principaux leviers d'action à votre disposition et à activer, ou à renforcer, afin de garantir une meilleure égalité de situation entre les enfants et entre les familles, et ainsi investir à long terme dans une société plus démocratique?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, à mon profond regret, la réalité du terrain est implacable et aujourd'hui encore, trop peu de jeunes enfants ont l'occasion de fréquenter un milieu d'accueil. Les freins à l'accès sont nombreux, et pourtant, je vous rejoins sur les opportunités que les milieux d'accueil peuvent offrir, comme l'apprentissage de la socialisation, le développement du langage ou l'éveil culturel.

J'étais bel et bien représentée lors de la visioconférence que vous évoquez. Aussi, permettez-moi de reprendre les différents éléments abordés ce jour-là par ma collaboratrice pour répondre à votre question. Les milieux d'accueil de l'enfance sont un moyen capital pour lutter contre les inégalités et les mécanismes sociaux qui créent la pauvreté, mais ils restent majoritairement inaccessibles pour les enfants qui vivent des situations de vulnérabilité. Pour lutter efficacement contre les inégalités, étant donné l'ampleur de la pauvreté infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Déclaration de politique communautaire (DPC) engage le gouvernement à transformer les milieux d'accueil de la petite enfance de manière à offrir à tout enfant en

situation de pauvreté l'opportunité de fréquenter une collectivité dans des conditions de qualité, avant l'entrée à l'école maternelle, et d'en faire des lieux ouverts sur leur environnement, travaillant en réseau avec les autres acteurs sociaux pour maximiser leur utilité sociale.

Cette transformation des pratiques et cette stratégie innovante doivent nécessairement s'articuler avec la réforme des milieux d'accueil, adoptée en 2019, où le taux d'encadrement subventionné par groupe de sept enfants passe d'un équivalent temps plein (ETP) de puéricultrice à 1,5 ETP. Cette augmentation est systématique et sa mise en œuvre progressive ne s'accompagne d'aucune obligation. La réforme prévoit que lorsque le milieu d'accueil atteindra un niveau de subventionnement de 1,5 ETP, des obligations de moyens en matière d'accessibilité s'appliqueront, sans garantie d'atteinte effective de résultats.

En cohérence avec l'accord du gouvernement, une révision de la réforme des milieux d'accueil devra intégrer des dispositifs particuliers qui encourageront et accompagneront les milieux d'accueil à transformer leurs pratiques en vue d'une amélioration effective et anticipée de l'accessibilité aux populations défavorisées. Cela comprendra un renforcement de l'encadrement pour des démarches proactives vers les populations les plus défavorisées, un dispositif d'éveil culturel ouvert à la population du quartier, des consultations pour enfants qui se passent dans les milieux d'accueil pour décroquer, une multiplication des occasions de rencontres, un mélange des publics, et un développement de pratiques innovantes, telles que le multiaccueil.

Concernant ce dernier point, cette transformation des pratiques et cette stratégie innovante devront également s'articuler avec un travail sur les taux d'occupation en vue d'une optimisation de l'occupation des places d'accueil existantes et avec un travail d'ouverture des milieux d'accueil sur leur quartier et les acteurs qui y sont présents, pour offrir aux familles un accompagnement social adéquat. Ce type de projet se révélera encore plus pertinent dans les quartiers où les taux de couverture sont les plus faibles. Une coordination avec les Régions sera nécessaire pour remédier à l'autre grand défi du gouvernement, la création de nouvelles places d'accueil, en priorité dans les quartiers les moins desservis, en tenant compte des situations de pauvreté et de monoparentalité.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).**

– Madame la Ministre, vous avez évoqué les différents leviers. Vous avez également insisté sur les enjeux liés à la nécessité d'encourager les milieux d'accueil à être plus ouverts et à offrir un accueil de qualité à tous les enfants, et en particulier à ce public d'enfants qui ont besoin de se socialiser, de ce contact avec une collectivité pour grandir et être acteurs de demain. Je vous rejoins sur la nécessité d'une coordination avec le gouvernement wallon, notamment.

Cette question m'interpelle et m'inquiète parce que, pour atteindre ces objectifs, pour pouvoir les articuler avec la réforme MILAC, il faut aussi des moyens financiers, non seulement pour créer des places, mais aussi pour les financer. Tout est donc lié, encore une fois, à la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE). Dès lors, j'insiste à nouveau auprès de vous pour que vous ne lâchiez rien et pour que vous vous fassiez bien entendre auprès du gouvernement wallon afin de maintenir et protéger ces aides bien nécessaires pour relever le défi d'un accueil de qualité pour tous.

*(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidente)*

**1.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «État de santé de la vue de nos enfants»**

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Le 8 octobre dernier a eu lieu la Journée mondiale de la vue. À cette occasion, plusieurs études ont révélé une aggravation des problèmes visuels chez les enfants. Selon les chiffres de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), un enfant sur dix présenterait des troubles visuels. Certains troubles de la vue comme la myopie seraient de plus en plus fréquents chez les enfants et, d'après les ophtalmologues, leur santé oculaire pâtirait de leur exposition grandissante aux écrans. Comme l'expliquaient récemment plusieurs médecins, la cause de la myopie est en grande partie génétique, mais il est possible de ralentir sa progression durant la petite enfance, grâce aux activités en extérieur et en limitant l'utilisation des écrans.

Madame la Ministre, nous savons que plus les troubles de la vision sont détectés tôt, mieux ils sont traités, certains étant même potentiellement réversibles avant un certain âge. Par ailleurs, certains problèmes non détectés peuvent avoir des conséquences sur la vie sociale et scolaire de l'enfant. Le dépistage précoce occupe, à ce titre, un rôle crucial en ophtalmologie pédiatrique. Dès lors, que font les services de l'ONE pour suivre l'avis des scientifiques, qui recommandent un premier examen de la vue de l'enfant avant ses deux ans?

La crise sanitaire a-t-elle des conséquences sur les dépistages effectués habituellement par l'ONE dans les crèches et par les services de promotion de la santé à l'école (PSE) dans les écoles? Ces dépistages ont-ils été reportés? Quelles sont les éventuelles conséquences sur la santé des plus jeunes? D'autres solutions ont-elles été mises en place?

Pour freiner le développement de la myopie, certains recommandent la règle des «20-20-2»: 20 minutes d'écran, 20 secondes à regarder au loin et deux heures de jeu à l'extérieur par jour. Qu'en pensent le conseil scientifique et le conseil médical de l'ONE? Quelles pistes sont-elles envisagées pour sensibiliser les adultes au danger d'une utilisation précoce et fréquente des écrans?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La pandémie met non seulement à l'épreuve nos soins de santé, mais aussi la médecine de prévention scolaire. Il est amplement justifié de s'inquiéter des conséquences éventuelles de la crise sanitaire sur le dépistage des troubles de la vue dans une période qui a sans doute, par la force des choses, amené les enfants à être exposés aux écrans plus longtemps qu'auparavant.

L'ONE a créé un programme de dépistage visuel précoce dès 2003, lequel s'adresse aux enfants âgés de 18 à 36 mois. Il est réalisé lors des consultations pédiatriques ou lors des examens de médecine préventive en milieu d'accueil. À ce jour, pour les enfants de cette catégorie d'âge, la couverture de dépistage visuel avoisine les 50 % en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, afin de toucher un maximum d'enfants, les partenaires enfants-parents (PEP'S), chargés de la médecine préventive pour les enfants de 0 à 6 ans, contactent les familles pour les informer des séances de dépistage visuel se déroulant près de chez eux et leur proposer d'y prendre part. Les dépistages visuels sont également proposés dans les agences subrégionales de l'ONE durant les périodes de vacances. Au total, 16 examinateurs sont répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le dépistage visuel en consultation des nourrissons et dans les milieux d'accueil a connu le même coup d'arrêt que l'essentiel des activités de notre pays en mars 2020. Une reprise progressive a eu lieu depuis le 8 juin dans le respect des règles d'hygiène. Le 29 octobre, l'ONE m'a indiqué que le dépistage se poursuivait. Des séances de rattrapage ont par ailleurs été organisées durant l'été dans plusieurs agences subrégionales de l'ONE. Dans les écoles, le premier dépistage visuel est réalisé par la médecine scolaire en fin de première année de l'enseignement maternel. La crise sanitaire a naturellement eu un impact fort sur ce dépistage. Le rattrapage du retard ainsi pris fut donc une des priorités de la rentrée scolaire de septembre 2020, notamment auprès des tranches d'âges où certaines lacunes, telles que l'amblyopie, sont encore corrigibles.

La myopie, qui est effectivement en progression, est associée à trois facteurs: l'hérédité, le nombre d'heures consacrées à l'étude ou au travail visuel, c'est-à-dire à la vision «de près», et le manque d'activité au grand air et d'exposition à la lumière naturelle, qui stimulent la vision «de loin». La crise sanitaire a pesé négativement sur ces deux

derniers facteurs.

L'ONE recommande, pour la lecture et les écrans, de veiller à un bon éclairage et à faire des pauses régulières. La règle est qu'après 20 minutes de lecture, il faut s'interrompre 20 secondes pour regarder au loin. Rappelons enfin que des micro-programmes et des documentaires web sur le thème des enfants et des écrans, intitulés «*Air de familles*», sont régulièrement diffusés en télévision et sur le web pour le grand public. Une attention particulière sera donnée à la reprise de ces campagnes de sensibilisation dès que nous aurons surmonté la crise sanitaire.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Madame la Ministre, je suis surprise par le faible taux de couverture du dépistage des enfants de moins de 36 mois que vous évoquez; je m'attendais à un taux beaucoup plus élevé. Il est important que les PEP'S prennent le temps de contacter les familles à cet égard.

En outre, les effets de la pandémie sur la santé générale de nos enfants m'inquiètent encore plus. Après la pandémie, les services PSE et l'ONE vont devoir organiser un nombre accru de séances de rattrapage non seulement pour les dépistages de la vue, mais aussi pour les visites médicales de routine, les vaccins, etc. Ce sera un énorme travail à mener pour sensibiliser à nouveau la population et essayer de réduire toutes les conséquences néfastes pour la santé de nos enfants. Je souhaite beaucoup de courage à l'ONE, qui est déjà au four et au moulin actuellement et devra travailler encore plus dur par la suite.

**1.9 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Continuum entre l'accueil de la petite enfance et l'école maternelle»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Le décret du 9 juillet 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l'abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020, nous conformant ainsi à la loi fédérale du 23 mars 2019.

Selon moi, l'inscription en maternelle devrait être obligatoire dès l'âge de trois, voire deux ans et demi, mais cette décision relève des compétences de l'État fédéral. Dans l'attente et l'espoir d'un consensus sur cette question, nous devrions, à notre niveau, encourager non seulement l'inscription en maternelle en deçà de l'âge de l'obligation scolaire actuel, mais également la fréquentation assidue de l'école après l'inscription. La fréquentation des enfants inscrits en maternelle avant l'âge de l'obligation scolaire reste en effet très irrégulière. Or, je

rappelle que la scolarisation dès le plus jeune âge a de nombreux effets positifs sur la réduction des inégalités et le développement de l'enfant. Il stimule notamment ses fonctions cognitives et l'apprentissage du langage.

Le 8 septembre dernier, j'ai demandé à la ministre Désir si l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire n'était pas l'occasion de diffuser, grâce aux milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), une information systématique aux parents sur l'importance de scolariser leurs enfants dès l'âge de deux ans et demi. Je lui suggérais par ailleurs de vous consulter, Madame la Ministre, et de vous proposer d'ajouter éventuellement cet élément aux missions de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). À cet égard, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «favoriser la fréquentation de l'école à partir de trois ans» et de «veiller à une meilleure transition entre les niveaux d'enseignement et entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel et mener une réflexion pour améliorer le continuum entre le préscolaire et le scolaire (0-6 ans)». Il est également prévu de «décloisonner les politiques qui concernent les enfants et les jeunes», notamment en matière d'enseignement et d'enfance. Après m'avoir fait part des mesures qu'elle avait prises pour renforcer l'inscription et la fréquentation scolaire en maternelle, la ministre de l'Éducation m'a indiqué qu'elle travaillait en étroite collaboration avec votre cabinet au sujet de la transition entre les MILAC, la famille et l'école maternelle.

Madame la Ministre, où en sont les discussions au sein du gouvernement, en particulier avec la ministre Désir, afin de veiller à une meilleure transition entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel, ainsi qu'à une amélioration du continuum entre le préscolaire et le scolaire? Des pistes de solution sont-elles déjà envisagées? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous les présenter?

Pourquoi ne pas ajouter aux missions de l'ONE celle de sensibiliser les parents sur l'importance d'une inscription et d'une fréquentation assidue de leurs enfants dans l'enseignement maternel dès l'âge de deux ans et demi? La DPC reste en effet assez floue à ce sujet.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous vous en doutez sans doute, ces dernières semaines n'ont pas été particulièrement propices à la poursuite d'une concertation à ce sujet avec Caroline Désir. Lors de votre échange en commission de l'Éducation le 8 septembre dernier, la ministre de l'Éducation a évoqué avec vous la diffusion d'une campagne d'information portant sur l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire et l'intérêt pour les enfants de fréquenter régulièrement l'enseignement maternel. À ma connaissance, cette campagne d'information est toujours d'actualité.

La crise que nous traversons actuellement met les secteurs de l'éducation et de l'enfance à contribution et renforce également ma conviction de l'importance du décloisonnement entre l'école, les acteurs préscolaires et le secteur de l'accueil temps libre. Certains l'ont d'ailleurs déjà évoqué plus tôt au sein de cette commission de la Culture et de l'Enfance. Je continuerai à travailler en ce sens au sein du gouvernement et avec l'ONE. Par ailleurs, le *continuum* que vous évoquez doit viser à prolonger les dynamiques d'apprentissage non formel – par exemple, à travers des activités de psychomotricité ou d'éveil à la culture et à la nature – plutôt qu'aller vers une «primarisation de l'enseignement maternel». J'aurai l'occasion d'en discuter avec la ministre de l'Éducation, Mme Désir, lorsque l'urgence sanitaire nous le permettra.

Je relève toutefois que la question de la fréquentation scolaire dès le plus jeune âge se pose davantage pour les enfants qui ne fréquentent pas de milieu d'accueil. La fréquentation d'un milieu d'accueil constitue déjà un levier socioculturel important auquel les enfants issus de milieux plus précaires devraient avoir un meilleur accès. Les travailleurs des consultations pour enfants organisées par l'ONE sont d'ailleurs pleinement conscients de l'importance que revêt la fréquentation de structures comme les milieux d'accueil et l'école maternelle. Je suis convaincue qu'ils ne manquent pas d'informer les familles lorsque la situation s'y prête.

Je me permets ici une petite incise pragmatique: naguère, j'ai été échevine de l'extrascolaire dans ma commune d'origine et très impliquée dans les questions liées à l'enfance. Nous avons pu y créer des liens entre les milieux d'accueil et les classes d'accueil à l'école. Nous avons constaté que lorsqu'ils se créent, c'est toujours au bénéfice des enfants. À titre personnel, je suis convaincue que les *continuum*s entre ces temps, que ce soit entre milieu d'accueil et école ou entre parties maternelle et primaire de l'école, sont importants à investir pour le bien-être et le développement des enfants.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je prends bonne note, Madame la Ministre, du fait que vous n'avez pas pu poursuivre la concertation avec la ministre de l'Éducation, ce que je comprends aisément compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Toutefois, la récente adoption, en juillet dernier, du décret qui abaisse l'âge de l'obligation scolaire à cinq ans constituait peut-être l'occasion de le faire. La campagne de sensibilisation vient d'être lancée, notamment dans les milieux d'accueil, mais elle n'a pas forcément bien fonctionné lors de la première vague, tout simplement parce que bon nombre d'entre eux étaient fermés.

Ces solutions ponctuelles que je salue néanmoins doivent être suivies de solutions structurelles. Je ne doute pas, comme vous l'avez souligné, que beaucoup de milieux d'accueil accomplissent le travail, informent les parents de la nécessité d'inscrire leur enfant à l'école maternelle

et de la fréquenter assidûment, mais des solutions pérennes s'imposent. Ma proposition d'inscrire cela dans les missions de l'ONE n'est pas très compliquée à réaliser ni très coûteuse. De surcroît, elle poursuit l'objectif de donner la même information à tous les parents qui inscrivent et placent leur enfant dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Je ne manquerai pas de revenir sur ce sujet. J'espère que vous tiendrez compte, entre-temps, de ma proposition et que vous aurez l'occasion d'en débattre avec la ministre de l'Éducation à qui j'en ai déjà fait part.

#### **1.10 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diplômes et formations des accueillants et accueillantes extrascolaires»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – L'accueil extrascolaire concerne l'accueil des enfants en dehors de la période scolaire: le matin, le soir, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Cet accueil est organisé par des professionnels, les accueillants extrascolaires.

Dans le cadre du programme «coordination locale pour l'enfance (CLE)» – et lorsqu'il répond aux conditions d'agrément du décret –, un opérateur d'accueil extrascolaire peut demander son agrément en tant qu'opérateur d'accueil extrascolaire. De plus, s'il répond aux conditions de subventionnement, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) peut lui octroyer un soutien financier et lui permettre ainsi de développer la qualité de l'accueil qu'il organise. Ces subventions sont destinées aux frais de fonctionnement et aux frais d'engagement du personnel accueillant ou du responsable de projet. Elles doivent également faire l'objet d'une justification de dépenses.

Madame la Ministre, le personnel accueillant engagé grâce à la subvention de l'ONE doit-il présenter un diplôme spécifique? En l'absence de diplôme, une formation de base est-elle proposée? L'accueillant qui démarre la formation peut-il être engagé grâce à cette subvention? L'ONE dispense-t-il cette formation de base? Quels sont les titres requis pour les accueillants travaillant pour des opérateurs d'accueil extrascolaire qui n'ont pas d'agrément? Ces accueillants peuvent-ils également suivre la formation de base en l'absence de diplôme? Selon vous, pour quelles raisons certains opérateurs ne rentrent-ils pas dans le processus d'agrément? Comment l'ONE est-il en contact avec ces opérateurs? L'aspect formation sera-t-il pris en considération dans la future réforme du secteur?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

– Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui nous donne l’occasion d’évoquer le cadre des activités extrascolaires et du soutien aux opérateurs qui les prennent en charge. J’ai déjà pu vous faire part de ma conviction quant à l’importance de ces activités: elles jouent un rôle essentiel de socialisation et d’éducation formelle et non formelle des enfants et des jeunes. La crise sanitaire en a rappelé toute l’importance.

Ces structures méritent une meilleure reconnaissance à l’avenir, ainsi que le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous m’interrogez sur les conditions de formation exigées des travailleurs œuvrant dans ce secteur. Celles-ci sont prévues dans un arrêté du 3 décembre 2003 du gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d’application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l’accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l’accueil extrascolaire (le décret «ATL»). Les responsables doivent disposer d’un diplôme de l’enseignement supérieur de type court, à orientation sociale ou psychopédagogique ou d’un brevet de coordinateur de centres de vacances ou d’école de devoirs.

Pour les fonctions d’accueil, les qualifications d’éducateur, d’animateur en puériculture ou d’auxiliaire de l’enfance sont principalement ciblées, qu’elles soient délivrées par l’enseignement secondaire, de promotion sociale ou à la suite d’une formation professionnelle reconnue. Je vous renvoie au chapitre 5 du texte pour une information exhaustive sur ces titres, diplômes, certificats et brevets. Il est toutefois possible d’accéder aux fonctions d’accueil sans présenter l’un de ces titres. Il est par exemple possible de faire valoriser, par l’ONE, une expérience utile d’au moins trois années, ou encore de se tourner vers la formation continuée.

Cette disposition est prévue à l’article 19 du décret «ATL». Elle permet aux opérateurs d’engager un travailleur ne disposant pas des qualifications citées par l’arrêté, à condition qu’il suive cent heures de formation continuée dans les domaines visés par les titres requis. Un délai de trois années est prévu pour atteindre cet objectif. Malheureusement, de nombreux accueillants entamant le processus ne le mènent pas à leur terme, c’est le cas notamment des travailleurs à la recherche d’un emploi venant d’une Agence locale pour l’emploi (ALE) et des travailleurs sous contrat «article 60». De plus, l’accomplissement des cent heures de formation ne débouche pas sur un titre ou une certification quelconque. Dans tous les cas, une implication dans la formation continuée est requise après l’entrée en fonction: accueillants comme responsables sont tenus de participer à cinquante heures de formation organisées par un opérateur reconnu.

Conformément à l’article 20 du décret «ATL», la formation continuée est organisée par des opérateurs agréés par le gouvernement, sur

l’avis de l’ONE. Un catalogue publié annuellement par l’ONE présente en détail l’offre aux bénéficiaires potentiels. Il présente une offre fournie, organisée par une diversité d’organismes de formation et d’établissements d’enseignement de promotion sociale, tant à Bruxelles qu’en Wallonie.

Les modules subventionnés sont accessibles gratuitement aux accueillants extrascolaires. Les travailleurs concernés peuvent composer librement un parcours de formation de base. Je souhaite toutefois saluer l’initiative de certains opérateurs tels que les centres d’entraînement aux méthodes d’éducation actives (CEMEA), le Centre de jeunesse Liège (CJLg), le Centre d’organisation et d’animation de loisirs actifs (Coala) et le Centre de formation et d’éducation permanente EMANCIPE. Ces derniers ont conjugué leurs efforts pour proposer un parcours structuré de cent heures dès 2020-2021, qui pourra être suivi en une ou plusieurs années.

Vous abordez également la question de l’agrément des opérateurs de l’ATL, et, plus particulièrement, des motifs justifiant l’absence de reconnaissance de certains opérateurs.

Il est difficile de connaître précisément les raisons pour lesquelles certains opérateurs d’accueil extrascolaire ne demandent pas l’agrément de l’ONE. En effet, personne n’est tenu de justifier le non-recours à un droit, même si cette situation doit interpellier les pouvoirs publics – surtout lorsqu’il s’agit de soutenir un secteur qui en a crucialement besoin. Nous pouvons supposer que certains opérateurs savent qu’ils ne sont actuellement pas en mesure de respecter tous les critères d’agrément, comme par exemple, le plafond pour la participation financière des parents ou le fait d’avoir un responsable de projet disposant de la qualification requise. Il se peut également que ces opérateurs commencent leur activité et attendent qu’elle soit pérennisée avant d’entamer les démarches pour être agréés.

Relevons que ces opérateurs respectent parfois les critères de formation du décret «ATL» sans être déjà agréés, mais l’ONE n’a pas de vue précise sur ce point. Ils sont autorisés à fonctionner et à accueillir des enfants, à condition de se déclarer auprès de l’ONE, un acte administratif et unilatéral qui n’implique aucun accompagnement ou contrôle de l’office. Dans ce cas, les familles n’ont pas de garantie sur la qualité de l’accueil, puisque ce dernier ne vérifie pas le respect des conditions de qualité et d’accessibilité.

Dans la perspective d’améliorer la qualité de l’accueil, l’ONE encourage les opérateurs à entamer le processus d’agrément et soutient leurs démarches pour l’obtenir. Sur le terrain, les coordinateurs ATL des communes sensibilisent aussi les opérateurs à ce sujet, d’autant plus que les demandes d’agrément de ces derniers font partie du programme CLE dont les coordinateurs ATL sont chargés. Pour répondre à votre dernière question, la

formation constituera sans nul doute un volet important des travaux de la future commission transversale «ATL». La formation du personnel est en effet un pilier essentiel pour assurer la qualité de l'accueil des enfants.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse exhaustive. Effectivement, la formation est un pilier essentiel pour renforcer la qualité du secteur ATL. Les formations ne sont toutefois pas si évidentes à suivre, notamment en raison de l'hétérogénéité des statuts. Vous l'avez dit, les possibilités sont multiples: recours à du personnel par le biais d'une ALE, emplois liés aux aides à la promotion de l'emploi, emplois pour les travailleurs du secteur associatif – dont j'ai parlé lors de la commission précédente –, même si l'on sait maintenant que ce type de contrat n'existera plus à l'avenir. Il est donc important de travailler à la création d'un véritable statut pour le personnel qui s'inscrira dans le cadre de la réforme relative à l'accueil extrascolaire.

**1.11 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recommandations émises par le Délégué général aux droits de l'enfant sur la communication destinée aux enfants et aux jeunes en temps de crise»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Le 26 octobre dernier se tenait un webinaire organisé par le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ). Ce forum numérique avait pour thème la communication destinée aux enfants et aux jeunes en temps de crise. Parmi les invités se trouvaient l'épidémiologiste Marius Gilbert et le sociologue Andrea Rea. Les 100 places disponibles ont rapidement été réservées par des travailleurs des secteurs de la petite enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. À l'issue de ces échanges entre les professionnels de terrain, le DGDE et l'OEJAJ ont produit un document sous la forme de recommandations, qui sera mis à disposition de tous les élus et mandataires francophones de Belgique.

Madame la Ministre, avez-vous participé à ce webinaire? L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) était-il représenté? Avez-vous reçu les recommandations de ce forum numérique? Dans l'affirmative, de quelle manière vont-elles influencer vos politiques? D'autres initiatives du même genre ont-elles été lancées en Fédération Wallonie-Bruxelles? De manière générale, les professionnels de l'enfance en contact avec les enfants sur le terrain sont-ils formés à la communication de crise?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le coronavirus chamboule le quotidien des enfants et des jeunes. Les mesures prises pour endiguer la pandémie ont un impact direct sur leurs relations sociales, leur droit à l'éducation et leur droit de participer pleinement à des activités culturelles, artistiques et de loisirs. Aujourd'hui, nous leur demandons d'adhérer et de contribuer à un effort collectif nécessaire pour protéger les plus vulnérables d'entre nous, sans pour autant avoir le réflexe de nous adresser directement à eux. C'est pourquoi il est fondamental de penser notre communication à la lumière de leur droit à l'information.

Il est essentiel de communiquer par, pour et avec les enfants et les jeunes. D'un point de vue éducatif et pédagogique, les impliquer est la meilleure manière de mettre du sens sur les règles que nous leur demandons de respecter. Lors du premier confinement, j'ai eu l'occasion, tout comme la ministre Désir ou la Première ministre Sophie Wilmet, de répondre, dans le journal télévisé pour enfants «*Les Niouzz*», à des questions précises que se posaient les enfants sur la crise. Dans le même esprit, je voudrais saluer le podcast «*Et Pourquoi?*» du journaliste de la RTBF Arnaud Ruysen. Ce programme, en huit épisodes, a abordé des questions d'actualité en faisant répondre des experts aux interrogations et réflexions d'enfants. Un bijou de pédagogie et de vulgarisation.

La Commission nationale pour les droits de l'enfant, dans laquelle je siège, a également financé la plateforme internet «JOY». Il s'agit d'une plateforme d'information qui tisse du lien entre les initiatives existantes et qui offre des informations claires et scientifiquement étayées sur la Covid-19 aux enfants. Cette plateforme tend à supprimer, ou au moins réduire, les peurs et l'incertitude ambiante que connaissent les enfants, les adolescents et les personnes de leur entourage.

Je n'ai, à mon plus grand regret, pas pu personnellement participer au webinaire que vous évoquez. Il va sans dire que j'ai pris l'initiative de contacter le Délégué général aux droits de l'enfant pour lui demander de me communiquer les recommandations de ce forum numérique. J'ai également demandé à l'ONE, présent par le biais des représentants de l'accueil temps libre (ATL), de m'informer des suites réservées à ce dossier. Nous n'avons, à ce jour, pas encore reçu ces recommandations. Elles nous seront communiquées dans les meilleurs délais en version intégrale, ainsi que le compte rendu des échanges.

Cette initiative du Délégué général et de l'OEJAJ est innovante. Elle s'inscrit dans la continuité du travail mené lors du premier confinement par le recueil des témoignages, des craintes, des doutes et des perspectives de divers opérateurs de terrain qui se sont fait le relai de la parole des enfants et des jeunes. Comme ministre coordinatrice

des droits de l'enfant, le recueil de la parole des enfants et des jeunes est au cœur de mes préoccupations. Il s'agit d'ailleurs d'un principe qui sera érigé au rang de priorité dans le futur plan d'action relatif aux droits de l'enfant, en cours de finalisation.

Enfin, je vous confirme que nos professionnels de terrain sont formés à la gestion des situations psycho-médico-sociales complexes et nécessitant la prise de décision en urgence et en concertation avec d'autres acteurs. Ces professionnels peuvent bénéficier de personnes ressources à l'ONE, à commencer par nos coordinateurs chargés de l'accompagnement, ceux chargés de l'accueil, nos agents-conseils, nos conseillers pédagogiques, nos référents chargés de la lutte contre les maltraitements ou encore nos référents en éducation à la santé. Je saisis cette occasion pour remercier tous les acteurs de première et seconde ligne qui, chaque jour, font de la communication, un outil d'apaisement et de création de liens afin d'offrir aux enfants et aux jeunes un cadre structurant, structuré et sécurisant.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse complète. Comme vous, je tiens à souligner cette belle initiative. Informer les enfants est vraiment la meilleure manière de les responsabiliser et de leur faire prendre conscience de la situation. Vous n'avez pas encore reçu les recommandations de ce webinaire, mais je présume qu'elles influenceront vos politiques. Je reviendrai vers vous afin de voir comment mettre en œuvre ces recommandations dans vos différentes politiques.

**1.12 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse de l'étude bihebdomadaire corona effectuée par l'Université d'Anvers»**

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Depuis le 24 mars, la grande étude corona de l'Université d'Anvers, menée en collaboration avec *Universiteit Hasselt* (UHasselt), la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven) et l'Université libre de Bruxelles (ULB), mesure le bien-être mental des Belges tout au long de cette crise sanitaire.

Six mois après la première enquête, les chercheurs ont à présent un peu de recul pour analyser comment la santé mentale a évolué dans différents groupes de la population. C'est évidemment au cours de la période de confinement que la population s'est sentie le moins bien. La situation a commencé à s'améliorer quand la stratégie de sortie de crise a été enclenchée, mais lorsque le nombre de contaminations est reparti à la hausse, le bien-être mental s'est à nouveau détérioré. Il ressort ainsi de

cette étude que la deuxième vague a un impact mental considérable, en particulier sur les personnes actives dans les secteurs de l'horeca et de la culture: «Il s'agit d'un groupe qui connaît des difficultés croissantes depuis la dernière vague», soulignent les chercheurs qui pointent également «l'incertitude croissante quant à la façon dont le virus affectera davantage la vie de ces personnes».

En tant que ministre chargée de la Culture et de la Santé, comment réagissez-vous face à cette inquiétante réalité? Comment la question de l'impact de la crise sur la santé mentale des Belges est-elle traitée au sein de votre gouvernement? En faites-vous une priorité?

Ces dernières semaines, les tensions se sont encore intensifiées dans le secteur culturel qui, après tous les efforts déjà consentis, doit à nouveau faire face à des mesures strictes, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Vers qui les travailleurs découragés et, pour certains d'entre eux, mentalement épuisés, peuvent-ils se tourner pour trouver un soutien psychologique? Existe-t-il un service formé à ce genre de situation de crise au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou agréé par elle?

Enfin, à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui s'est tenue du 10 au 17 octobre, une campagne rappelait que «les ressources les plus puissantes sont les plus simples: favoriser l'expression, ouvrir le dialogue et parler de son vécu». Paradoxalement, il s'agit de missions propres au secteur culturel, un des plus touchés mentalement et financièrement depuis le début de la crise... Comment donc permettre à ceux qui détiennent les clés «les plus puissantes» pour améliorer l'état mental de la population, d'une part d'aller eux-mêmes mieux et, d'autre part, de continuer à mettre leur talent au service de la collectivité et ainsi contribuer au bien-être collectif?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, en Europe, une personne sur quatre souffrira d'un trouble mental au cours de son existence. Cette statistique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) date d'avant la crise sanitaire que nous subissons. Il est fort probable qu'en ce moment même, davantage de personnes rencontrent des troubles mentaux: de l'anxiété et du stress liés à la menace que représente le virus pour notre vie et celle de nos proches, des dépressions, des usages abusifs de drogues, des tendances suicidaires nées de la solitude, de l'isolement ou de l'absence temporaire de perspectives due spécifiquement à une quarantaine ou plus généralement au confinement.

Cela fait longtemps que le rôle bénéfique de l'action culturelle dans l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiatriques a été démontré. À l'heure actuelle, les soins restent néanmoins de l'ordre du domaine médical et la santé

mentale une compétence régionale. Néanmoins, même si la compétence de la santé mentale ne relève pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette dernière soutient, au travers de ses compétences, quelques projets qui développent une approche du soin mental visant l'émancipation par l'expression centrée sur l'être humain, sur la personne reconnue dans sa complexité et sa richesse, et non sur le malade, c'est-à-dire le patient en carence, et ayant pour objectif la guérison ou le retour à la norme.

Je pense à des associations d'éducation permanente telles que L'Autre «lieu» ou Revers. Je pense aussi à l'Hôpital psychiatrique Saint-Jean de Dieu à Leuze-en-Hainaut, qui a ouvert en son sein un centre culturel. Je pense aux compagnies de théâtre La Troupe du Possible ou L'Appétit des Indigestes. Je pense enfin au Club Antonin Artaud. Ces projets, et je ne les ai pas tous cités, ne doivent pas cesser leurs activités, qui sont primordiales, mais les adapter. Les personnes qui étaient déjà en souffrance mentale avant la crise ne peuvent être abandonnées.

Vous me demandez ce que peut faire la culture pour les personnes dont l'état mental se dégrade aujourd'hui en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement, sans toutefois que cette dégradation soit pathologique. Je voudrais relever avec vous cette tendance à vouloir introduire de «la culture» partout où d'autres politiques publiques sont en difficulté. On intègre aujourd'hui de la culture dans les classes d'école, de la culture dans les quartiers et vous évoquez la présence de la culture dans les soins de santé. Il faut toutefois nous garder d'envisager la culture comme un cataplasme: l'école, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la santé mentale et les prisons doivent être investies par les acteurs culturels pour des raisons culturelles, comme l'accessibilité à la culture. Cependant, les politiques culturelles ne peuvent pas être instaurées pour atteindre les objectifs d'une autre politique.

Vous m'interrogez sur la manière dont les secteurs culturels peuvent continuer à mettre leur talent au service de la collectivité, ou en tous les cas, de leur public. Pour contrer la solitude et continuer à exercer leurs missions auprès des publics plus vulnérables, les associations d'éducation permanente, d'alphabétisation, les centres culturels ou d'expression et de créativité, et j'en passe, continuent autant que possible de maintenir un maillage relationnel sur leurs territoires et de créer des actions solidaires.

Certains musées ont tissé des liens particuliers avec leurs abonnés et leur public habituel pendant le confinement pour justement lutter contre la solitude. De nombreux lieux font preuve de créativité avec cet objectif. En effet, inévitablement, dans ce contexte particulier, l'approche du public doit être repensée. Nous avons d'ailleurs appelé les opérateurs d'éducation permanente qui travaillent avec des personnes plus fragiles et plus isolées à maintenir autant que possible un contact avec celles-ci.

Les secteurs socioculturels ne sont toutefois pas les seuls à prendre part au traitement non médical de la société malade de la Covid-19. Carl Norac, notre poète national, a porté ce beau projet «*Fleurs de funérailles*» que je voudrais évoquer. Il a réuni autour de lui plusieurs auteurs afin d'écrire des poèmes funéraires pour les morts enterrés sans rite et sans cérémonie lors du premier confinement.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse pleine de sensibilité et d'humanité. Loin de moi l'idée de considérer que la culture est un cataplasme, une sorte de béquille ou encore un pis-aller pour des politiques autres qui n'atteindraient pas leurs objectifs.

La santé mentale nécessite une approche holistique intégrant l'ensemble des dimensions de l'existence. Évidemment, au cœur de ces dimensions, le lien culturel est omniprésent. C'est la raison pour laquelle l'action culturelle a un véritable rôle à jouer par rapport à cet impératif d'une attention à la santé mentale de la population, qui est une compétence régionale. D'une certaine manière, quand les dégâts sont aussi importants que ceux que nous constatons, tous les secteurs et toutes les institutions doivent se sentir concernés.

J'attirerai également l'attention sur le fait que les acteurs culturels eux-mêmes sont en proie à un mal-être, une détresse, un épuisement nerveux et que la question de la santé mentale se pose également dans leur chef. Ils peuvent évidemment venir en aide à la population, au public, avec des approches créatives, mais certains d'entre eux ont aussi besoin d'un soutien, d'un accompagnement. Nous devons peut-être y réfléchir si, d'aventure, l'épreuve que nous traversons devait se prolonger.

**1.13 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accueil de la petite enfance une nouvelle fois à bout de souffle»**

**1.14 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Deuxième vague de la Covid-19 dans les milieux d'accueil de l'enfance»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – L'accueil de la petite enfance se voit confronté aux mêmes problèmes que lors de la première vague de

l'épidémie, à savoir une pénurie de main-d'œuvre et un manque à gagner lié à l'absence d'enfants. Reconnus pourtant comme services vitaux, les milieux d'accueil de la petite enfance se retrouvent une nouvelle fois à bout de souffle. D'après l'Union en soins de santé (UNESSA), la ministre de tutelle que vous êtes ne semble pas avoir tiré les leçons du printemps dernier. Les représentants de l'UNESSA vous implorent: «De grâce, reprenez fermement les commandes et assurez une vision de même qu'un pilotage efficace du secteur pour les mois difficiles qui sont devant nous».

Alors que les milieux d'accueil souffrent d'une pénurie importante de personnel et ont besoin de directives claires pour affronter la nouvelle période de crise, l'UNESSA affirme ne jamais avoir de réponse à ses demandes de la part de votre cabinet. Avez-vous répondu à leur demande de rendez-vous et à leurs différents courriers? Il semblerait que oui. Les avez-vous rencontrés récemment?

L'UNESSA rapporte que «dans certaines équipes, on frôle les 30 % d'absentéisme du personnel». Alors que le principe de la quarantaine préventive pour les personnes asymptomatiques aggraverait sans doute la situation dans les prochains jours, quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre pour soulager le personnel qui est «au bout du rouleau» et qui attend d'être «informé utilement»?

Le problème est également d'ordre financier, car les membres du personnel ne sont pas les seuls à être temporairement écartés: il en va de même pour les enfants. Lors de la première vague, un régime de compensation limitée avait été instauré pour suppléer au manque à gagner des lieux d'accueil. Sauf erreur de ma part, ce régime a pris fin le 31 août 2020. Un système de compensation à l'absence de participation financière des parents est-il à nouveau envisagé? Dans l'affirmative, pour combien de temps?

**M. Jori Dupont (PTB).** – L'accueil de la petite enfance se voit confronté aux mêmes problèmes que lors de la première vague de l'épidémie: pénurie de main-d'œuvre et manque à gagner lié à l'absence d'enfants. Les premières crèches ont déjà dû fermer leurs portes, soit faute de personnel soit pour cause de contamination à la Covid-19. Dans certaines équipes, le taux d'absentéisme avoisine les 30 %. Comme les hôpitaux, les crèches ont poursuivi leurs activités depuis le début de la crise! Comme dans les hôpitaux, le personnel est au bout du rouleau!

À plusieurs reprises, l'UNESSA, qui représente une centaine de milieux d'accueil collectif, a tiré la sonnette d'alarme, mais elle s'étonne de ne jamais avoir de retour à ses courriers. Comme l'indique l'UNESSA, le secteur souffre pourtant d'une pénurie importante de main-d'œuvre et a besoin de directives claires pour affronter la nouvelle période de crise. En outre, le principe de la quarantaine pré-

ventive pour les personnes asymptomatiques aggraverait sans doute le manque de personnel dans les crèches puisque, désormais, seules les personnes malades peuvent se faire tester et que les personnes ayant eu un contact à risque doivent s'isoler d'elles-mêmes pendant dix jours.

À ce problème de manque de personnel s'ajoute celui de la survie financière. En effet, les membres du personnel ne sont pas les seuls à être temporairement écartés: il en va de même pour les enfants. Lors de la première vague, un régime de compensation limitée avait été mis en place pour suppléer au manque à gagner des lieux d'accueil. Ce régime de compensations a pris fin le 31 août. Aujourd'hui, les absences d'enfants se multiplient et rien ne vient compenser l'absence de participation financière des parents. D'après l'UNESSA, cette participation représente environ 30 % du budget d'une crèche. C'est donc une nouvelle fois extrêmement dommageable pour les trésoreries des milieux d'accueil, d'autant que les compensations attribuées lors de la première vague n'ont que partiellement épongé le manque à gagner. Les trous budgétaires sont parfois béants et la menace de fermeture définitive plane à nouveau sur certains de ces lieux d'accueil.

Madame la Ministre, est-il exact que la fédération UNESSA n'a pas reçu de réponse à ses courriers? Pour quelle raison? Avez-vous consulté ou rencontré d'autres représentants des milieux d'accueil? Si oui, lesquels? Quelles suites avez-vous données à ces rencontres? Qu'avez-vous mis en place pour garantir la présence de personnel en suffisance dans les milieux d'accueil? Avez-vous prévu un nouveau plan de compensation financière pour suppléer au manque à gagner quand l'enfant est absent?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos questions qui me permettent de revenir sur la situation des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) au cœur de cette crise sanitaire inédite.

Je mesure combien le communiqué de presse de la fédération UNESSA a suscité vos inquiétudes et vos interrogations. Mon cabinet entretient des relations régulières avec l'UNESSA. Sa sortie dans la presse était donc pour le moins inattendue. Nous avons en effet rencontré ses collaboratrices le 24 septembre 2020 et nous confirmé notre volonté de travailler dans un esprit de partenariat constructif, comme avec l'ensemble des organisations représentatives des acteurs du secteur.

Nous avons en effet eu, quelques jours à peine avant le communiqué, des échanges avec la fédération en réponse à leurs sollicitations et de plus, une concertation sectorielle allait être organisée quelques jours plus tard.

Cela étant, je comprends l'impatience des acteurs et leur besoin d'être rassurés dans ces moments de tumulte.

J'ai rencontré Christophe Happe, directeur général d'UNESSA, accompagné d'une dizaine de ses collaborateurs, le 28 octobre 2020. Le lendemain, une concertation sectorielle associait à nouveau deux collaboratrices d'UNESSA. Les deux rencontres se sont déroulées dans un climat très constructif et positif; je les en remercie d'ailleurs.

À la suite des décisions de renforcement des mesures sanitaires décidées par le Comité de concertation, le protocole d'activité des MILAC a été mis à jour et adressé à l'ensemble des acteurs concernés.

En accord avec l'ONE, je proposerai dans les prochains jours au gouvernement de prolonger et de réactiver des mécanismes d'aide et de compensation des pertes financières inhérentes à la multiplication des absences et des incapacités de travail dans les milieux d'accueil.

Du reste, des concertations bimensuelles seront organisées avec l'ensemble des représentants des parties prenantes du secteur de la petite enfance pour échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions qui peuvent y être apportées. Ces concertations sont pour le moment prévues jusqu'à la fin de l'année.

Je porte également une attention constante aux réalités des MILAC et de l'accueil temps libre dans le cadre de mon implication en conférence interministérielle (CIM) Santé publique et dans les autres instances décisionnelles relatives à la santé. C'est pourquoi, j'ai défendu la nécessité que ces professionnels soient identifiés comme «travailleurs essentiels» et puissent être testés lorsqu'ils ont été en contact avec un cas positif, même s'ils sont asymptomatiques, et que la durée de leur quarantaine puisse être réduite à 7 jours, tout en suivant les règles spécifiques à chaque cas. Il s'agit donc d'une préoccupation que j'ai portée au sein des travaux liés à la CIM Santé publique.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Nous avons en effet été étonnés par le communiqué de presse de l'UNESSA. Vous dites avoir eu une concertation, mais si l'UNESSA a dû passer par la presse pour pouvoir vous rencontrer vous ainsi que d'autres membres du cabinet, c'est qu'elle ne s'est pas sentie consultée.

Quoi qu'il en soit, nous allons dans la bonne direction puisqu'instaurer des réunions bimensuelles est plus que nécessaire. Ces réunions ne devraient d'ailleurs pas s'arrêter à la fin de l'année 2020, mais se poursuivre en 2021. Si je vous entends bien, vous avez écouté toutes les préoccupations de l'UNESSA et vous y avez apporté des solutions et des propositions de manière à répondre à vos demandes également.

J'insiste, Madame la Ministre, pour qu'au cours des réunions que vous aurez avec ce secteur

essentiel, nous puissions construire quelque chose de serein, afin de mieux anticiper le futur. Nous connaissons actuellement une deuxième vague de Covid-19; il ne faudrait pas qu'au cours d'une troisième vague, nous devions poser les mêmes questions qui seraient restées sans réponse. J'insiste donc vraiment pour que, lors de ces réunions, vous puissiez anticiper, écouter et co-construire quelque chose pour tout le secteur de la petite enfance.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations est suspendue à 15h30 et reprise à 15h40.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

#### **1.15 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement des équipes de médecine scolaire (suivi)»**

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Les services de médecine scolaire effectuent un travail essentiel puisqu'ils s'occupent de la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles. Là où les services régionaux de suivi des contacts font défaut, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) informent, dirigent et guident les familles. Pour le moment, leurs missions de prévention de base sont suspendues. La vaccination, la prévention, les visites médicales et l'aide aux jeunes en difficulté sont autant de missions qui ne peuvent pas être remplies pour l'instant parce que toute l'énergie est dédiée à la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles.

Les travailleurs des services de médecine scolaire sont amenés à passer des centaines de coups de fil par jour. Leur téléphone de garde sonne 25 à 30 fois par soirée, parfois jusqu'à 23 heures. Sous tension continue, ils sont au bord de l'épuisement. Les heures supplémentaires s'accumulent, alors que leur financement n'est pas prévu jusqu'à présent. Les travailleurs réclament des mesures pour pouvoir tenir à long terme. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ont déposé un préavis de grève cette semaine.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré les représentants syndicaux des services de médecine scolaire? Quelles sont les décisions qui ont été prises concernant l'augmentation du personnel, le service de garde et la reconnaissance des heures supplémentaires? Comment définissez-vous le cadastre des besoins de personnel supplémentaire? Est-ce que le nombre d'heures supplémentaires prestées vous sert de baromètre pour définir les besoins à compenser? Dans ce contexte, comment voyez-vous vous le retour progressif aux missions de base de prévention?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la médecine préventive et aux équipes de PSE. Depuis la rentrée scolaire, le nombre de cas et de suspicions de cas de Covid-19 était en constante augmentation dans les écoles, générant une forte pression et une surcharge de travail pour les services PSE. À l'écoute du secteur, je travaille donc à apporter des solutions à ces services qui font un travail remarquable depuis le début de la crise sanitaire. J'ai eu l'occasion de faire le point sur la situation des services PSE lors de la rencontre que j'ai eue avec les représentants de la Centrale nationale des employés (CNE), le 19 octobre dernier.

Les équipes de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), à savoir la Direction PSE et le Pôle PSE de la Direction santé, sont à pied d'œuvre pour répondre à toutes les questions des services et des centres depuis le début de cette crise. Devant l'ampleur de celle-ci, le conseil d'administration de l'ONE a décidé le 28 octobre, dans le cadre du budget ajusté 2020, de mobiliser une enveloppe globale de 2 millions d'euros destinée à la gestion de la crise pour les services PSE. Cette enveloppe sera répartie suivant la clé-élèves entre les services et pourra être justifiée par toute dépense réelle en 2020 liée à la surcharge de travail des services PSE, qu'il s'agisse de frais de personnel ou de frais d'équipement engendrés par la crise (matériel d'hygiène, de téléphonie, informatique...).

J'ai également tenu à rassurer le secteur: il n'y aura pas de pénalisation pour les missions non réalisées. La mission de *traçage* qu'assurent les services PSE a en effet pris le pas sur leurs autres missions depuis le début de la crise. Je leur ai garanti que les subventions seront bien maintenues pour toutes les missions prévues, qu'elles aient pu ou non être réalisées.

Parallèlement à cet engagement, les priorités de travail des services PSE ont été redéfinies et adaptées, eu égard au contexte épidémiologique actuel et en concertation avec le secteur. Si ce n'est déjà fait, elles seront transmises aux services PSE par l'ONE dans les meilleurs délais. La gestion de crise est, et devra, rester prioritaire au cours des prochains mois. Il faut se rendre à l'évidence que l'ensemble des missions habituelles ne pourront pas être menées en parallèle ni rattrapées dans le futur.

L'allongement des congés d'automne conduira à une limitation du nombre de cas à tracer, ce qui permettra un allègement momentané et modéré de la charge de travail de certains services. De même, je me suis assurée que si un «cas index» fréquentant habituellement l'enseignement secondaire se présentait durant la période de fermeture des écoles (à savoir du 31 octobre au 11 novembre inclus), les *call centers* wallons et bruxellois feraient le suivi de l'ensemble de ses contacts à haut risque,

même s'il s'agit de contacts précédant les vacances au sein de l'école. Car en temps normal, les services PSE se chargeaient de tracer les contacts au sein de l'école, le travail des *call centers* s'arrêtant aux portes des collectivités.

J'ai aussi souhaité prendre d'autres mesures visant à diminuer, autant que faire se peut la charge de travail des services PSE. J'ai notamment insisté une nouvelle fois sur le fait que les services PSE ne se chargent que du suivi des élèves, la médecine du travail étant responsable, quant à elle, des adultes. De même, au niveau des suivis des contacts «bas risque», j'ai recommandé que les services PSE ne gèrent plus les informations à transmettre aux parents d'enfants considérés «bas risque». Il appartient en effet à la direction de l'école de le faire avec les informations utiles. Concernant les contacts à «haut risque», j'ai par contre demandé à l'ONE de procéder à une simplification et une standardisation des pratiques en mettant en place une courte *check-list* pour le suivi des élèves.

Cet ensemble de mesures constitue une première étape destinée à pallier les nécessités actuelles de la crise COVID-19 en milieu scolaire. En collaboration avec les services de l'ONE et en concertation avec le secteur, je continue à mettre en place des solutions destinées à permettre une gestion durable et viable, en fonction des priorités d'enseignement définies par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour terminer, je vous informe que le site de l'ONE, régulièrement mis à jour, contient une foire aux questions (FAQ) destinée à guider les services et centres dans leur gestion quotidienne.

**Mme Elisa Groppi (PTB)**. – Un préavis de grève avait été déposé par les travailleurs des équipes de médecine scolaire. Sous cette pression syndicale, un budget de deux millions d'euros a été débloqué. C'est une très bonne chose. Je regrette que cela ait pris autant de temps. Il s'agit maintenant de faire bon usage de ces moyens en prévoyant la récupération d'heures supplémentaires ou l'engagement de membres du personnel supplémentaires.

J'avoue que le report des missions de base m'inquiète un peu. Je pense notamment à la vaccination, qui est une question de santé publique importante. Je pense également aux visites médicales des enfants, qui n'ont déjà lieu que tous les deux ans. Il faut vraiment veiller à ne pas trop reporter ces missions de base.

Un soutien administratif et informatique a été promis aux services de médecine scolaire afin de les aider à centraliser leur travail et les résultats de leurs enquêtes de suivi des contacts, mais il n'est pas encore parvenu sur le terrain. Le suivi des contacts fera l'objet de ma prochaine question, mais il est certain que les services de médecine scolaire attendent que les promesses qui leur ont été faites soient respectées.

**1.16 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse des contaminations dans les écoles»**

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Cette question m'inquiète beaucoup. Le communiqué de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) du 22 octobre annonce que «la source de l'infection (famille, école ou autre) est inconnue». L'ONE attire également l'attention sur le fait qu'au vu du nombre important de cas dans les écoles actuellement et de la charge de travail que cela représente, l'ensemble des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et centres psycho-médico-sociaux (PMS) de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) n'ont pas été en mesure de transmettre leurs données complètes pour la semaine du 12 octobre au 18 octobre 2020. Le nombre de nouvelles mises en quarantaine notamment est sous-estimé. On apprend également que «pour 1 138 cas sur les 5 476, soit 21 % des cas de Covid-19 signalés aux équipes PSE, le nombre de mises en quarantaine découlant de ces cas n'a pas été précisé dans les relevés. Le nombre de cas signalés est également incomplet».

L'Agence pour une vie de qualité (AViQ), qui dépend de la Région wallonne, a annoncé que 46 % des contaminations qui ont lieu dans les collectivités proviendraient des écoles et à peine 9 % des entreprises. On ignore sur quelles bases ont été calculés ces chiffres. J'avoue qu'ils m'étonnent, surtout qu'aujourd'hui, en Belgique, les autorités ne savent pas où se produisent les contaminations. Par conséquent, les gouvernements prennent des mesures un peu à l'aveugle, qui ne sont pas basées sur les chiffres concernant les sources des contaminations.

Le système de suivi des contacts et de gestion des cas mis en place par les services PSE, pour les écoles en tant que collectivités, constitue une première piste, une bonne première expérience de suivi des contacts local, de proximité, adapté au public de la collectivité qu'est l'école. Cette initiative pourrait servir à identifier les foyers de contamination et à mieux réagir, de manière ciblée. Je vais même plus loin en pensant que l'expérience mise en place par des experts, des personnes qui ont réfléchi à la réalité du terrain, pourrait même être transposée à d'autres collectivités publiques ou privées. Je pense à des universités (qui n'ont pas de suivi interne), à des administrations ou à des entreprises privées. L'objectif serait d'avoir une gestion plus efficace des cas et un arrêt le plus rapide possible de la propagation. Comme un médecin me l'a dit, l'idée est d'être un pas plus rapide que la maladie. Aujourd'hui, le constat est que, partout en Belgique, nous courons après le virus et que nous n'avons toujours pas de plan à long terme.

Madame la Ministre, vous avez la tutelle d'un service qui pourrait jouer un rôle crucial dans la diminution de la propagation de la maladie. Quelles sont les possibilités d'améliorer le suivi des contacts et la gestion des cas dans les écoles? De quelle manière les services de médecine scolaire peuvent-ils renforcer les enquêtes pour savoir où se font les contaminations? Quelles consignes avez-vous déjà données à ces services? Quelle lecture faites-vous des chiffres de l'ONE et de l'AViQ? De quelle manière pourra se faire la collaboration entre les services de médecine scolaire s'occupant des élèves et les unités de la médecine du travail s'occupant des membres du personnel? Ces derniers ne relèvent pas de la médecine scolaire, mais ils fréquentent les mêmes lieux que les élèves et subissent donc les contaminations de la même manière.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les équipes de PSE effectuent un relevé des cas de Covid-19 qui leur sont signalés dans les écoles et le transmettent une fois par semaine à l'ONE. Ce relevé a été mis en place pour suivre les grandes tendances de l'épidémie en milieu scolaire, collecter des informations complémentaires aux informations disponibles par le formulaire de demande de test et éclairer les décisions de santé et de gestion de l'épidémie.

Il faut cependant tenir compte des limites de ce relevé: les équipes de PSE ne sont probablement pas informées de tous les cas ni de toutes les mises en quarantaine, en particulier celles qui concernent le personnel des établissements, puisqu'il s'agit d'adultes.

En ce qui concerne le relevé de l'AViQ, celle-ci explique qu'il ne s'agit pas d'une étude en tant que telle, mais bien d'un cliché de la situation à un instant T (en l'occurrence le 15 octobre), tiré de leur base de données. Cette base de données s'appuie sur le travail de suivi des contacts en Wallonie. Il s'agit d'un recensement global des foyers de contamination (*clusters*) en Wallonie, c'est-à-dire les lieux où il y a minimum deux cas de Covid-19 confirmés. Ces données correspondent aux collectivités que les personnes positives ont déclaré avoir fréquentées. Elles restent parcellaires en raison de leur caractère déclaratif et ne permettent pas d'identifier le foyer contaminant de manière certaine.

Quant aux données qui sont parvenues à l'ONE, une information au moins du relevé des équipes de PSE peut nous apporter des informations sur la transmission: il s'agit du motif pour lequel un test est effectué.

Si on analyse les motifs de tests pour les 20 261 cas à l'école signalés aux équipes de PSE entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 18 octobre, en termes de source de contamination, il en ressort que pour 12 % des cas, une transmission à l'école peut être suspectée, car le test a été réalisé pour un contact

étroit avec un élève ou un membre du personnel positif à l'école. Pour 28 % des cas, la source de contamination suspectée est dans le foyer ou en dehors de l'école et du foyer. Et malheureusement, pour 60 % des cas, le motif de test ne donne pas d'information sur la source de la transmission.

Étant donné les caractéristiques du recueil de données actuel, l'interprétation des résultats doit donc être très prudente et sa communication encore plus. En effet, la stratégie de test et de traçage a pour but de détecter le plus tôt possible les foyers de contamination et d'effectuer des mises en quarantaine pour être «plus rapide que le virus» et arrêter la transmission. Cependant, cette stratégie n'est possible que quand le nombre de cas est faible et modéré, soit quand le niveau épidémique est en dessous d'un certain seuil.

La gestion de l'épidémie est une priorité des équipes PSE, qui y consacrent une énergie extraordinaire, particulièrement ces dernières semaines. La mise en œuvre du traçage s'est progressivement améliorée, mais malgré la réorganisation des services et les nombreuses heures supplémentaires passées à tracer à la veille du congé d'automne, les équipes n'arrivaient plus à tracer tous les cas au niveau épidémique que nous connaissons.

Des enquêtes plus approfondies sur les sources de contamination ne peuvent donc pas être généralisées dans les conditions actuelles, mais pourraient faire l'objet d'études pilotes. En effet, certaines techniques de laboratoire comme le séquençage génomique du virus permettent de reconstituer des chaînes de transmission et d'étudier ces dynamiques de transmission. Plusieurs études sur la transmission en collectivité sont en cours ou prévues.

Enfin, une collaboration est prévue avec la médecine du travail concernant le traçage des adultes pour les cas adultes, mais les équipes de PSE nous rapportent des difficultés régulières avec les services de médecine du travail, en raison d'un manque d'accessibilité à leurs services.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Merci, Madame la Ministre. J'aimerais aussi relayer des difficultés avec la médecine du travail, même si cela ne relève effectivement pas de votre compétence. Je ne comprends pas pourquoi c'est si compliqué. Il semblerait que cela soit dû au fait que le service de base que l'école reçoit de la médecine du travail n'inclut pas la gestion d'une épidémie comme celle que nous connaissons, ce qui est problématique.

Pour revenir à notre propos, je pense que l'ONE et les équipes de médecine scolaire pourraient jouer un rôle déterminant dans la détection des cas de Covid-19 par la technique que vous avez évoquée et qui consiste à suivre les cas afin d'identifier les lieux de contamination et de pouvoir arrêter rapidement la transmission.

Je pense notamment aux *länder* en Allemagne qui ont une institution équivalente à l'ONE, mais

dont les compétences sont plus larges que l'enfance et englobent la médecine préventive de l'enfance à l'âge adulte. Cette médecine de proximité fonctionne bien. Il me paraît important d'investir et de soutenir ces équipes pour que le traçage qui est en train d'être mis sur pied, de par la bonne volonté des travailleurs sur place, puisse être instauré de manière plus structurée et soutenue.

Médecine pour le Peuple a réalisé une étude pilote auprès d'un échantillon de 500 patients afin de rechercher les sources de contamination. Cette étude met en évidence le fait que 21 % des contaminations se produisent sur le lieu de travail et 19 % en milieu scolaire. Il est vraiment important de se pencher sur les lieux de contamination afin de pouvoir prendre des mesures ciblées.

### **1.17 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Task force de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes»**

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Le 25 octobre, la présidente de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes, la ministre bruxelloise Nawal Ben Hamou, annonçait la tenue d'une réunion de coordination du groupe de travail de la CIM le 28 octobre. La réunion rassemblait les représentants des douze ministres membres de la CIM, y compris les nouveaux ministres fédéraux en poste depuis le mois de septembre. La réunion était organisée alors que nous sommes aux prises avec la seconde vague de la Covid-19. Quels ont été les points abordés? Qu'est-il ressorti de cette réunion?

Malheureusement, le couvre-feu, la fermeture des lieux d'accueil et des activités pour les enfants et les jeunes et le retour au télétravail généralisé risquent de raviver les possibles tensions et violences au sein des familles. Il est donc essentiel d'agir de nouveau avec la plus grande attention, malgré l'affaiblissement et la fatigue des équipes et la moindre disponibilité des bénévoles. Dans le même temps, il a été possible, en principe, de tirer les leçons de la première vague des mois de mars et d'avril et de se préparer plus efficacement à cette nouvelle vague.

Madame la Ministre, le dispositif de prévention a-t-il été réactivé? Si oui, de quelle manière? Des campagnes d'information et des solutions concrètes d'accompagnement ont-elles été mises sur pied? Avec quels résultats? Les services d'aide sont-ils prêts à assurer la protection des victimes? Les procédures d'urgence ont-elles été réactivées afin d'assurer, si cela s'avérait nécessaire, une protection optimale des femmes victimes de violences domestiques partout en Belgique? La situation des enfants témoins ou victimes de violences a-t-elle

été prise en compte? Si oui, de quelle manière?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les cabinets concernés par la CIM Droits des femmes ont tenu une réunion d'urgence le 28 octobre 2020. Lors de celle-ci, nous avons abordé les mesures urgentes de protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Voici les conclusions de nos échanges.

Les mesures d'urgence instaurées lors du confinement du mois de mars sont maintenues et pérennisées, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Le cabinet de la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des genres, Sarah Schlitz, a par ailleurs annoncé que des discussions étaient en cours concernant l'élaboration d'un plan d'urgence. Les entités fédérées seront prochainement informées du contenu de ce plan.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la prise en charge des victimes se poursuit et adapte ses modalités à la crise sanitaire. Les maisons de justice restent accessibles et les services de première ligne se poursuivent en visioconférence. L'aide juridique est maintenue par téléphone et les lignes d'écoute, dont celle de SOS enfants, restent bien sûr fonctionnelles. Nous sommes également prêts à relancer les campagnes destinées aux femmes et enfants victimes de violences. Enfin, il convient de porter une attention particulière aux écoles en matière de violences intrafamiliales impliquant des enfants. Le cadre scolaire est en effet un lieu privilégié pour déceler des cas de maltraitance infantiles.

Pour prendre toutes ces décisions, et d'autres encore, je suis à l'écoute des associations de terrain. Dans la foulée de la réunion de la CIM Droits des femmes, mon cabinet a organisé une réunion entre la *task force* Droits des femmes, créée lors de la crise, et les acteurs de terrain pour entendre leurs revendications. Cette *task force* réunit, entre autres, les cabinets de la ministre Valérie Glatigny, de la ministre wallonne Christie Morreale et des secrétaires d'État bruxelloises Barbara Trachte et Nawal Ben Hamou. Plus que jamais, la concertation entre les différents niveaux de pouvoir est nécessaire pour éradiquer les violences faites aux femmes. Les ministres des Droits des femmes y seront particulièrement attentives. La prochaine réunion entre les ministres devrait se tenir le 7 ou le 8 décembre. Nous n'attendons évidemment pas cette date pour agir. Les travaux ont déjà bien repris.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. – Madame la Ministre, je salue la proactivité dont vous et les autres ministres compétents avez fait preuve. Le maintien et la pérennisation de toutes les mesures s'imposent, tout en les adaptant aux consignes sanitaires. Les possibilités de contacts doivent être maintenues, en s'assurant de leur accessibilité pour les personnes précarisées ou ayant plus de difficultés pour accéder aux services en ligne ou par téléphone. J'attends avec impatience le plan d'urgence

élaboré par les services de la secrétaire d'État fédérale Sarah Schlitz.

**1.18 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Un 17e féminicide – encore une atteinte aux droits des femmes»**

**1.19 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan d'action en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le féminicide et les violences faites aux femmes»**

**1.20 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Un 17e féminicide cette année»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo)**. – Le meurtre d'une jeune femme le 24 octobre dernier, à Bruxelles a ravivé une fois de plus l'indignation. Il s'agit encore d'un féminicide, le 17e en Belgique en 2020. C'est une fois de plus, et une de trop, une atteinte fatale aux droits des femmes! Cette indignation est renforcée parce qu'elle montre l'inefficacité des mécanismes de protection pour les femmes victimes de violences, en particulier celles qui ont décidé de les dénoncer et qui ont porté plainte contre leur agresseur. Ce fut le cas aussi du féminicide de Louise Lavergne survenu à Liège en 2017 et pour lequel des policiers sont inculpés pour négligence.

Diane Bernard, professeure à l'Université Saint-Louis et membre de l'ASBL Fem & L. A.W. regroupant des juristes féministes rappelle que, et je cite un article de «*La Libre Belgique*» du 21 octobre 2020: «au vu des données que nous avons, dans près de 80 % des cas, il y a toujours des actes entre guillemets moins graves qui précèdent un féminicide, c'est pour cela qu'il est important d'agir avant qu'un drame n'arrive».

Madame la Ministre, cela m'amène évidemment à vous interroger sur les actions déjà menées et sur l'actualisation du plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Où en est-il? Tiendra-t-il compte de l'enjeu essentiel de la prise en charge rapide et complète des femmes, et

bien sûr de leurs enfants témoins, qui dénoncent les violences en portant plainte et de la nécessité de leur assurer un soutien concret lors de ce dépôt de plainte?

Nous pouvons malheureusement nous douter que les mesures de couvre-feu, de fermetures des lieux d'accueil, d'arrêt des activités des enfants et des jeunes et le retour au télétravail généralisé ravivent les tensions et violences au sein des familles observées lors du confinement. Il est aussi très clair qu'il faut agir à nouveau avec la plus grande attention. La secrétaire d'État fédérale Sarah Schlitz a très vite, et fort heureusement, rappelé que le couvre-feu ne s'applique évidemment pas aux femmes en danger qui doivent chercher une aide ou une protection. Ce message a-t-il bien été relayé dans les campagnes en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Je note en tout cas qu'un axe du plan «Droits des femmes» semble évoluer positivement. Il s'agit du traitement médiatique de ces faits, même si les médias attendent encore des réactions publiques sur les réseaux sociaux pour corriger leurs gros titres parfois scandaleux. Voilà qui montre en tout cas l'inacceptabilité sociale grandissante de ces titres dans les journaux, mais aussi la manière dont les témoins ou les observateurs de violences qui, au départ pourraient paraître minimes, sont alertés et se posent des questions ou, le cas échéant, interviennent ou font savoir leurs craintes.

Quelles sont les avancées sur les autres possibilités de progresser dans le plein respect de la Convention d'Istanbul? Rappelons en effet que les violences faites aux femmes constituent une atteinte à leur dignité et à leurs droits humains. Nous serons bientôt le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Nos actions ce jour-là devront être réinventées à cause des mesures de confinement. Qu'en dites-vous?

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, le 24 octobre, la Belgique a connu un nouveau cas de féminicide dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Une femme a été poignardée en pleine rue par un homme et est décédée des suites de ses blessures. Au moment de l'annonce de ce féminicide, nous apprenions que trois policiers étaient visés par une procédure judiciaire dans le cadre d'un féminicide survenu en 2017. Une jeune femme harcelée par un voisin s'était rendue à la police pour un signalement, mais elle aurait alors été dissuadée de porter plainte. La suite, nous la connaissons. L'homme avait pourtant été condamné à deux reprises pour viol sur mineure et était alors en liberté conditionnelle. Cette femme n'a pas été protégée.

Si j'évoque ces cas, c'est parce qu'ils révèlent tout le manque de suivi accordé aux violences faites aux femmes et les conséquences désastreuses qui s'en suivent, puisqu'elles en perdent la vie. Cette année, un peu moins de vingt féminicides ont été

médiatisés. Nous savons tous que ce chiffre est sous-estimé. Malheureusement, à ce jour, nous ne disposons pas d'un recensement officiel.

Pour mon groupe et moi, la prévention, la sensibilisation et l'information sont des priorités en matière de féminicide. L'Espagne a largement investi dans des mesures préventives et le nombre de féminicides sur son territoire a diminué de 40 %, ce qui est considérable. Je me permets d'insister sur l'urgence d'agir. Rappelons que le contexte actuel de restrictions liées à la situation sanitaire ne fait qu'augmenter les violences à l'égard des femmes et donc le risque pour elles d'être victimes de graves violences pouvant aller jusqu'au féminicide.

Madame la Ministre, le 17 septembre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un plan «Droits des femmes». Un appel à candidatures a été lancé pour la mise en place du comité de suivi. Est-il constitué? Si oui, est-il composé d'experts de violences faites aux femmes et de féminicide en particulier? Quelles mesures de ce plan allez-vous prioriser pour avoir une action rapide et efficace dans la lutte contre les féminicides? Il y a urgence. Ce plan comprend-il un volet portant sur les actions concertées et un autre sur le suivi des plaintes, qui seraient particulièrement efficaces dans cette lutte? Est-il prévu de mettre en place un outil de recensement des féminicides en Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il prévu de renforcer et de développer certains services tels que les centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)? Ils répondent tout à fait aux besoins. Comptez-vous soutenir leur développement?

En mars 2020, lors d'une séance plénière, vous nous annonciez que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'était dotée d'une enveloppe de 400 000 euros destinée à la lutte contre les violences faites aux femmes. Comment ce budget est-il affecté? Enfin, nous savons que le volet médiatique est un enjeu majeur pour informer et sensibiliser le grand public et les professionnels sur le féminicide ainsi que sur les violences faites aux femmes. Des campagnes sont-elles dès lors programmées?

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Le 24 octobre dernier, une femme a été poignardée en pleine rue par son ex-mari. Elle a succombé à ses blessures après avoir été transportée à l'hôpital. C'est le dix-septième féminicide cette année. En effet, en 2020, dix-sept femmes ont été assassinées parce qu'elles sont des femmes. Avant cela, elles ont souvent été victimes de violences ou de harcèlement de la part de leur meurtrier. Et leurs plaintes à la police sont restées sans suite. Ce sont dix-sept féminicides de trop. Il est du devoir de chaque niveau de pouvoir de mettre tout en œuvre pour que cela ne se produise plus.

En ce qui concerne la Communauté française, et plus précisément vos compétences, Madame la Ministre, les associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes demandent

d'abord un meilleur financement structurel. Elles demandent également que les lignes d'écoute pour les personnes victimes de violences soient accessibles en tout temps, ce qui nécessite des moyens humains – donc financiers – supplémentaires. La mise en place d'une campagne de prévention destinée aux auteurs potentiels est indispensable. Pour être efficace, cette campagne de prévention devrait être diffusée largement et sur une longue durée.

Avez-vous dégagé des moyens supplémentaires lors du conclave budgétaire pour lutter contre les violences faites aux femmes? Si oui, lesquels? À quoi serviront-ils? Avez-vous prévu de travailler à l'élargissement des plages horaires des lignes d'écoute, de sorte que les victimes puissent y faire appel en tout temps? Avez-vous prévu de mettre en place une campagne de prévention destinée aux auteurs potentiels? Si oui, quelles en seront les modalités?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je ne peux encore une fois qu'exprimer la profonde tristesse, l'indignation, mais aussi la colère que suscite en moi ce dix-septième féminicide, celui de Louiza, survenu à Molenbeek ce 24 octobre. Nous connaissons le processus de *continuum* des violences. Nous savons qu'elles se poursuivent après la séparation. Nous sommes au fait du manque de protection des femmes qui portent plainte. Toutes les connaissances nécessaires à l'action politique sont à notre disposition et tous les niveaux de pouvoir doivent de toute urgence prendre leurs responsabilités.

Je ne m'étendrai pas ici sur les compétences fédérales de l'Intérieur et de la Justice, notamment sur le suivi des plaintes qui relève de ce niveau. Je me concentrerai plutôt sur les actions à mener par les entités fédérées. Comme vous le savez, le plan «Droits des femmes» contient un axe dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. La procédure de sélection des membres du comité de suivi est d'ailleurs en cours. Nous visons début 2021 pour une première réunion. Conformément à l'article 8 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, les huit représentants du comité de suivi issus de la société civile doivent justifier d'une expertise et d'une expérience dans les domaines suivants: l'égalité homme-femme et la lutte contre le sexisme; la politique de genre; les violences conjugales, en ce compris la problématique des enfants exposés à ces violences; les violences sexuelles; les mutilations génitales féminines; les mariages forcés ou encore les violences liées à l'honneur.

Dès que le comité de suivi sera constitué, une des priorités sera de lancer un appel à candidatures en vue de la reconnaissance des collectifs de lutte contre les violences et de leur financement, à hauteur de cinq fois minimum 75 000 euros. D'autres actions sont déjà en cours ou en préparation: mon

cabinet et la Direction générale de l'égalité des chances analysent actuellement une septantaine de dossiers de candidatures introduits lors des deux appels à projets de lutte contre les violences faites aux femmes, dans un contexte de crise sanitaire. Rappelez-vous, ces appels à projets ont été lancés justement pour répondre dès à présent à ces besoins. La sélection des projets aura lieu dans les jours à venir. Vu la situation de crise que nous traversons, nous sommes prêts, je l'ai déjà dit en réponse à une autre question, à rediffuser les spots «Rien ne justifie la violence conjugale et intrafamiliale» ainsi que celui de Child Focus dans les médias.

J'en profite pour préciser que l'information selon laquelle le couvre-feu ne s'applique pas aux victimes de violences intrafamiliales a bien été relayée en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi par d'autres entités comme la commune d'Ixelles. La campagne de prévention destinée aux auteurs potentiels est effectivement prévue. Ses modalités seront discutées en concertation avec la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF).

Actuellement en voie d'élaboration pour un passage au gouvernement prévu en novembre, le plan intrafrancophone décline quant à lui près de septante mesures, dont une cinquantaine concerne les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'un des objectifs prioritaires sera de renforcer les lignes téléphoniques spécialisées, telles que la ligne «Écoute violences conjugales», pour atteindre progressivement une écoute 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le soutien à la ligne de SOS Viol et à la ligne du Réseau Mariage et Migration sera pérennisé.

Afin de disposer de données non seulement sur les féminicides, mais plus largement sur toutes les formes de violences couvertes par la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), le plan intrafrancophone prévoit de récolter, quand elles font défaut, des données sur le sexe et l'âge des auteurs et victimes.

Par ce plan intrafrancophone, les ministres Morreale et Trachte, ainsi que moi-même avons également à cœur de renforcer la coordination entre les services. Nous soutiendrons par exemple le développement de projets pilotes permettant une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée entre les professionnels en contact avec les femmes victimes de violences. Des synergies devront se développer autant que possible avec les CPVS existants et en cours de création puisque le gouvernement fédéral a approuvé en juin 2020 la création de sept nouveaux centres d'ici 2023.

Lors du conclave budgétaire, nous avons obtenu 200 000 euros supplémentaires à partir de 2021 pour la lutte contre les violences faites aux

femmes. Concrètement, 50 000 euros sont dédiés à la réalisation de supports de communication dans une optique de sensibilisation et de prévention par un nouvel article budgétaire de biens et services. Cette enveloppe supplémentaire sera bien nécessaire pour contribuer à l'opérationnalisation de l'axe 1 du plan «Droits des femmes» et du plan intrafrancophone afin d'enrayer le *continuum* des violences et de respecter ainsi les engagements pris par la Belgique lorsqu'elle a ratifié la Convention d'Istanbul.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'engagement dont vous faites preuve, avec vos homologues de tous les niveaux de pouvoir, afin de progresser dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Les besoins sont importants. Il faut donc prendre le problème à bras-le-corps. Les campagnes destinées aux auteurs des violences vont avoir lieu, c'est une bonne chose, car c'est sans doute un sujet qui a été trop peu abordé jusqu'ici.

Le niveau fédéral prend en charge la formation des agents de première ligne qui accueillent les femmes lorsqu'elles déposent plainte ou expriment, d'une manière ou d'une autre, leur besoin de protection. L'enjeu est important. Il est horrible d'entendre que c'est justement une personne ayant déposé plainte ou qui a montré qu'elle était en danger qui est victime. C'est injuste, même si chaque féminicide, chaque meurtre est en soi scandaleux. Il est important de mettre tout cela en œuvre afin d'obtenir, rapidement, des résultats tangibles.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Pour le comité de suivi, nous verrons en 2021, une fois qu'il sera mis en place. J'entends que la sélection des appels à projets a lieu actuellement. Le temps presse, nous sommes donc satisfaits que les choses suivent leurs cours. Nous attendons maintenant leur aboutissement. La prolongation des spots médiatiques et l'extension des lignes d'écoute pour arriver à du 24h/24h nous enthousiasment. C'est vraiment important. Enfin, le soutien aux CPVS est fondamental. Leur utilité n'est plus à démontrer. Nous reviendrons sur ce thème lors des débats budgétaires portant sur le volet des droits des femmes, en particulier sur cette allocation précise.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Merci Madame la Ministre pour ces informations intéressantes. J'apprécie, tout comme mes collègues, le renforcement des lignes d'écoute. Même si vous avez précisé que cela se fera progressivement. Je ne sais donc pas comment ce renforcement sera planifié, mais en tout cas j'entends que l'intention est là. Vous vous dites prête à rediffuser les spots de sensibilisation dans les médias. Pourquoi simplement prête? Faisons-le si c'est une mesure qui existe et qu'il suffit de relancer. Je trouve également très importante l'information sur la possibilité d'être à l'extérieur malgré le couvre-feu si c'est pour se défendre d'un conjoint violent. J'estime que c'est une information très importante à diffuser. Nous sommes dans un climat de peur. Personnellement,

je n'ai pas vu passer l'information, je pense que nous pourrions la renforcer.

L'appel à projets est une sélection. Par conséquent, parmi tous les candidats qui vont déposer une demande, seule une partie va recevoir ce financement. Il s'agit de 75 000 euros de manière ponctuelle, pendant cinq ans, mais pour un collectif d'associations. Ce n'est déjà pas mal.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Excusez-moi Madame Groppi, vous mélangez deux choses par rapport au budget. Cinq collectifs étaient soutenus jusqu'à présent avec 75 000 euros et nous allons pérenniser ce mécanisme. Par contre, les appels à projets, ce sont des actions supplémentaires, avec d'autres moyens qui, de mémoire, avoisinent les 400 000 euros ensemble. Je le fais de mémoire, je ne voudrais pas y mettre ma main au feu, mais c'est bien des appels à projets supplémentaires.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Merci pour vos précisions, mais je maintiens ma réserve sur les appels à projets, étant donné qu'il y a une sélection. J'en avais déjà parlé au comité d'avis, il y a des ASBL qui organisent des cours de *self-defense* et qui sont submergées. Elles ont déjà planifié tous leurs cours et ateliers pour les deux ans à venir et n'ont pas assez de personnel pour pouvoir donner plus de cours de *self-defense*. Or c'est une des missions importantes pour ces associations. C'est un exemple concret illustrant le besoin de ce budget supplémentaire.

#### 1.21 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de précarité»

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Le récent rapport de Médecins du Monde intitulé «Santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de précarité à Bruxelles» soulève des questions importantes relatives à l'accès à la santé sexuelle et reproductive des femmes précarisées. La santé est rarement une priorité pour ces femmes. Elles sont pourtant davantage exposées à des difficultés en matière de santé sexuelle et reproductive, telles que le non-dépistage d'infections sexuellement transmissibles, l'accès tardif aux soins de santé prénatals, les grossesses non désirées ou les violences sexuelles. Il est ici question des femmes qui n'ont pas accès aux examens et à l'information médicale durant le premier trimestre de leur grossesse. Elles s'exposent souvent à des complications durant leur grossesse ou au moment de l'accouchement. Elles font également parfois face à des problèmes liés au

dépassement du délai légal de recours à l'interruption volontaire de grossesse, à des violences sexuelles ou à des difficultés d'accès à la contraception.

Pour Médecins du Monde, les barrières d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive sont administratives et langagières. Elles sont aussi le résultat d'un manque d'outils disponibles dans le système de santé traditionnel et de l'absence de mesures et de dispositifs adaptés aux besoins de ces femmes en situation de grande précarité. L'organisme formule une série de recommandations pour permettre à ces femmes, et notamment aux femmes migrantes, de faire valoir leurs droits sexuels et reproductifs. Plusieurs de ces recommandations entrent dans le champ de vos compétences, Madame la Ministre.

Avez-vous pris connaissance du rapport du Médecins du Monde? Si oui, parmi ses recommandations, quelles sont celles que vous considérez comme prioritaires? En tant que ministre des Droits des femmes, et ayant la tutelle sur l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), que comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser la santé sexuelle et reproductive des femmes migrantes et/ou en situation de précarité en Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il en Fédération Wallonie-Bruxelles des données sur la santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de précarité et/ou migrantes? L'ONE développe-t-il des partenariats et des collaborations avec des centres de planning familial, des maternités ou des associations qui travaillent au quotidien auprès de ces femmes? Dans l'affirmative, pouvez-vous les détailler?

La Fédération Wallonie-Bruxelles met-elle à disposition de ces femmes des outils innovants pour leur permettre de s'appropriier les informations nécessaires sur leur grossesse et leur santé sexuelle et reproductive? Existe-t-il un protocole de détection des femmes ayant été victimes de violences sexuelles? Est-il prévu de renforcer les missions de l'ONE en matière d'accompagnement prénatal ainsi que le nombre de consultations prénatales? Est-il prévu de poursuivre le déploiement de nouveaux dispositifs comme le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance de ce rapport grâce à l'ONE, qui est partenaire de Médecins du Monde dans la prise en charge de la grossesse et de la contraception des femmes et des familles en situation de précarité sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, l'ONE propose des consultations prénatales préventives et assure le suivi médical préventif des futures mères et des jeunes enfants en situation de précarité et sans distinction.

Comme vous pouvez le lire dans le rapport, l'ONE va au-delà des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en proposant, par exemple, neuf consultations pour un premier enfant, là où l'OMS en préconise huit. Par ailleurs, cette offre est renforcée lorsque la future mère se trouve en situation vulnérable. Ce suivi offert par l'ONE aux femmes enceintes comprend des séances en consultation prénatale, des visites à domicile, des activités collectives d'éducation à la santé et des entretiens lors de permanences dans les locaux de l'ONE. Des suivis renforcés, toujours accessibles malgré le confinement, sont également prévus pour les situations délicates. Ces interventions sont gratuites lorsqu'elles impliquent l'intervention des travailleurs médico-sociaux de l'ONE.

En matière de santé sexuelle et reproductive, l'ONE offre un suivi universel et assure le suivi des femmes enceintes vulnérables en Fédération Wallonie-Bruxelles. Récemment, dans les régions rurales, cette offre a été élargie par les plateformes de suivi prénatal. L'ONE subventionne d'ailleurs huit services d'accompagnement périnatal qui prennent en charge exclusivement des futures mères qui présentent des vulnérabilités d'ordre psychologique, économique ou administratif. En cas de recours à l'interruption volontaire de grossesse, les professionnels de l'ONE réfèrent les patientes aux services correspondants les plus adéquats. Par ailleurs, l'accès à la contraception et à la santé préconceptionnelle fait partie du plan «Droit des femmes». Cet accès sera renforcé dans le prochain contrat de gestion de l'ONE.

L'ONE a développé de longue date des partenariats étroits avec des acteurs de terrain. Les partenaires enfants-parents sont présents dans toutes les maternités pour exposer les services de l'ONE aux patientes. Lorsque les actions nécessaires dépassent les compétences de l'ONE, les patientes sont orientées vers d'autres organisations, comme les centres publics d'action sociale (CPAS), les services de santé mentale ou les plannings familiaux. J'ajoute que les professionnels de l'ONE sont formés à la détection des violences sexuelles et sont attentifs à la pratique des mutilations génitales, notamment en collaborant avec les associations spécialisées au sujet des mutilations génitales féminines comme le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) ou INTACT. La prise en charge coordonnée des victimes de violence sexuelle fait partie des priorités intrafranco-phones de lutte contre les violences intrafamiliales. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de dire ici mon intérêt pour les différentes initiatives en place, tant du côté associatif que du côté des pouvoirs publics avec, par exemple, le projet-pilote de *Family Justice Center* à Namur.

J'en viens à votre question concernant les statistiques. Deux bases de données leur sont consacrées. La première, la banque de données médico-sociales (BDMS) recense plus de 95 % des nouvelles mères avec des données de base relatives à

leur santé sexuelle et reproductive, ainsi que leur santé psychosociale. Ces données sont récoltées lors des consultations périnatales de l'ONE. La seconde base de données est le fait du Centre d'épidémiologie périnatale (CEpiP). Cette ASBL interuniversitaire a pour but de constituer un registre permanent et exhaustif des données périnatales à Bruxelles et en Wallonie au bénéfice des acteurs de terrain, des décideurs politiques et du monde scientifique. L'ONE a par ailleurs financé plusieurs recherches scientifiques sur la périnatalité depuis 2008.

Je terminerai avec votre question sur la communication vers les publics précarisés. Les professionnels de l'ONE ont à leur disposition différents outils qui leur permettent d'adapter les messages sur la santé de la future mère à un public plus vulnérable. Parmi ces outils, citons la traduction en différentes langues des brochures d'éducation à la santé ou encore les fiches illustratives en lien avec la grossesse et la naissance. L'ONE dispose également d'une convention de collaboration avec le Service de traduction et d'interprétariat en milieu social (SETIS) qui permet aux professionnels de terrain de faire appel à un interprète lors de leurs rencontres avec un public ne maîtrisant pas la langue française.

L'accès à la santé et notamment à la santé sexuelle et reproductive est un droit qui n'est malheureusement pas effectif pour tout le monde, et encore moins chez les personnes en situation de vulnérabilités multiples liées au genre, au statut administratif ou au niveau socio-économique. C'est pourquoi que je tiens que cette problématique soit abordée de manière intersectionnelle dans les différentes politiques de lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de pouvoir.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, vous avez raison de souligner que nous avons la chance, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'avoir un service public entièrement gratuit et avec une approche universelle. Personne ne peut le contester. L'ONE propose un accompagnement prénatal et postnatal qui va au-delà des recommandations de l'OMS. Cependant, les femmes dont je veux parler, et qui ont été approchées par Médecins du Monde, sont précisément celles qui ne parviennent pas à passer la porte d'une consultation gratuite et universelle de l'ONE. Il est donc indispensable de renforcer le partenariat de l'ONE avec l'ensemble des ASBL qui sont en contact avec les publics précarisés concernés. Outre Médecins du Monde, citons aussi les maisons d'accueil où se rendent les femmes victimes de violence, aux centres d'hébergement de sans-abris et aux associations qui travaillent dans la rue. L'ONE aurait intérêt à mettre sur pied des pratiques d'*outreach*. J'interpelle souvent votre homologue de la Région de Bruxelles-Capitale, Alain Maron, à ce sujet. Les associations de terrain répètent que, même si le ser-

vice est universel et gratuit, les populations précarisées ne font pas toujours la démarche d'y avoir recours. Il est donc nécessaire d'aller à leur rencontre.

**1.22 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des arts de la marionnette, du théâtre d'objet et arts associés»**

**M. Charles Gardier (MR).** – L'ASBL M-Collectif a été créée le 19 juin 2018 dans le but de fédérer et de mettre en réseau les opérateurs de la marionnette, du théâtre d'objet et arts associés. Afin de promouvoir ses activités, cette ASBL a immédiatement fait savoir qu'elle agirait conformément au manifeste signé par 300 artistes et associations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La constitution des rassemblements sectoriels est une initiative à saluer, car elle permet aux acteurs concernés d'entretenir un meilleur dialogue avec l'administration et le monde politique.

Madame la Ministre, en réponse à une question posée le 11 février dernier par mon collègue, M. Matteo Segers, vous avez affirmé que, de manière générale, votre volonté était de donner un accès équitable aux dispositifs de soutien à la création et à la diffusion pour toutes les disciplines artistiques et pour tous leurs opérateurs. Vous avez ajouté que M-Collectif était dans la liste des fédérations à reconnaître, à la suite des décisions liées à l'octroi des reconnaissances pour les fédérations professionnelles dans le cadre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»). Cette reconnaissance est une étape préalable à la présence du secteur au sein de la Chambre de concertation des arts vivants.

Pouvez-vous faire état de votre dialogue avec le M-Collectif? La reconnaissance de l'ASBL M-Collectif en tant que fédération professionnelle est-elle désormais actée? Dans le cas contraire, quand cette ASBL pourrait-elle être reconnue? Le secteur a-t-il bénéficié d'un soutien spécifique à la suite de la pandémie de la Covid-19? Dans l'affirmative, à combien s'élève ce soutien? Quels ont été, le cas échéant, les principaux bénéficiaires de cette aide?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour ma part, les arts de la marionnette, du théâtre d'objet et arts associés ont toute leur importance parce qu'ils incarnent un vecteur de décloisonnement entre les disciplines, dans leur approche à la fois plastique et dramaturgique. J'en veux pour preuve l'attention particulière que porte mon cabinet à la composition des commissions d'avis qui

examinent les demandes d'aides, entre autres, à la création. Nous avons veillé scrupuleusement à la désignation d'experts représentant ce domaine multiple au titre de membres de la Commission des arts vivants.

Le M-Collectif a bien été reconnu comme fédération professionnelle dans le cadre du décret «Nouvelle gouvernance» et, à ce titre, il siège au sein de la Chambre de concertation des arts vivants. Pour la première fois, ce secteur est nommément représenté au sein d'une instance qui a trait aux politiques culturelles et je m'en félicite. À ce jour, je n'ai pas eu personnellement de contacts avec le M-Collectif. Toutefois, dans le contexte de la crise sanitaire, celui-ci a été intégré aux différentes réunions de concertation qui ont eu lieu au printemps entre mon cabinet et les fédérations sectorielles. Depuis le mois de mars, je n'ai en effet guère eu le loisir de continuer mes rencontres de terrain au rythme où je l'aurais souhaité; l'actualité ne me laisse pas entrevoir une accalmie dans les prochains temps. Mon cabinet est néanmoins toujours disposé à rencontrer le M-Collectif si celui-ci en fait la demande.

Concernant le soutien dont le secteur a bénéficié dans le cadre de la crise sanitaire, les opérateurs avaient accès aux dispositifs créés à l'instar des autres domaines des arts vivants. Je ne suis pas en mesure de vous dire à combien s'élève le montant global d'aides d'urgence qui lui ont été dédiées puisque les arts de la marionnette ne sont pas identifiés comme secteur en tant que tel. Ses opérateurs ne le sont pas plus, par conséquent. La plupart du temps, ceux-ci sont en effet repris en art dramatique ou en théâtre jeune public. Je peux néanmoins vous citer quelques exemples: la Compagnie des Royales Marionnettes a reçu 9 918 euros dans le cadre des deux fonds d'urgence des mois de mars-avril et mai-juin; le Tof Théâtre a reçu 75 460 euros; les Karyatides ont reçu eux 28 200 euros. Ces chiffres démontrent à quel point les activités de diffusion de ces compagnies sont soutenues. Je compte bien valoriser cette richesse de notre paysage culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je vous remercie Madame la Ministre, pour cette bonne nouvelle, à la fois à l'égard de la reconnaissance de M-Collectif et du César de la marionnette du théâtre d'objet et arts associés. Il est important de porter une attention à tous les types de culture et cette discipline en fait partie. Il existe, en outre, une tradition de ce type de théâtre dans notre pays. Je me réjouis également des développements récents en ce qui concerne la reconnaissance et l'implication dans de cet art dans les organes de concertation.

### 1.23 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des

### Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement de l'éducation permanente»

#### 1.24 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gel des subventions dans le secteur de l'éducation permanente»

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Les semaines se suivent et se ressemblent. Les théâtres, les musées et les centres culturels sont tous en mode mineur, à l'instar du secteur de l'éducation permanente. Cependant, beaucoup d'associations tentent encore de faire vivre leur activité et proposent, malgré tout, des animations. Nous n'avons tous eu de cesse de reconnaître leur place d'acteurs incontournables de la participation citoyenne et de la conscientisation aux enjeux de société. Aujourd'hui, nous continuons à les soutenir, ainsi que leurs missions.

Madame la Ministre, j'estime que votre *task force* «Redéploiement» et les décisions du conclave ont été très discrètes en ce qui concerne l'éducation permanente. C'est la raison pour laquelle je souhaite à nouveau vous interroger sur ce secteur spécifique. Je voudrais faire le point avec vous sur les travaux effectués par la *task force* «Redéploiement».

Le premier document publié par cette *task force* en juillet ne faisait pas état de mesures spécifiques pour l'éducation permanente. Qu'en est-il aujourd'hui? Comment souhaitez-vous aider le secteur de l'éducation permanente? Par ailleurs, j'ai appris dans la presse qu'une enveloppe de 41,4 millions d'euros serait affectée à la culture, dont 1,3 million d'euros seraient dédiés à l'éducation permanente. Avez-vous défini des priorités pour répartir ce montant? Envisagez-vous de renforcer les associations existantes ou de soutenir le développement de l'éducation permanente en favorisant l'émergence de nouvelles associations?

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – En 2019, plusieurs associations ont entamé un long processus de demande de reconnaissance en tant qu'association d'éducation permanente et ont ainsi déposé un dossier de candidature. Un an plus tard, au moment où elles étaient censées recevoir une réponse à leur demande, la crise de la Covid-19 éclatait en Belgique. Madame la Ministre, la première mesure de votre gouvernement a été d'annoncer le maintien des subventions. *A priori*, dans le budget 2020, un montant était prévu pour accorder des subventions aux associations nouvellement bénéficiaires d'une reconnaissance. Pourtant, les associations en attente d'une décision ministérielle validant les avis

favorables de l'administration et du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) se sont vu annoncer un gel de leur demande, et ce, au minimum jusqu'à la fin 2020. Alors que ces associations étaient censées pouvoir compter sur un soutien financier dès cette année, elles ont aujourd'hui le sentiment qu'elles vont devoir y renoncer. L'inquiétude est donc réelle et je souhaite la relayer ici.

Vu l'impact de la crise sanitaire sur le secteur socioculturel et l'importance de l'éducation permanente, le gel des subventions me paraîtrait aberrant. J'ai reçu le témoignage interpellant de l'ASBL Le poisson sans bicyclette qui organise des activités à destination des femmes. Les nombreuses questions que traite cette commission en lien avec les droits des femmes soulignent l'importance de ce genre d'association d'éducation permanente.

Combien d'associations sont concernées par le gel des demandes de reconnaissance? Quand ce gel prendra-t-il fin? Quand les associations pourront-elles enfin être fixées sur le sort réservé à leur demande introduite en 2019? À quel moment le CSEP a-t-il prévu de se réunir et de donner les derniers avis sur ces dossiers? Si leur demande de reconnaissance est validée, est-ce que les associations recevront des subventions pour couvrir l'année 2020, comme prévu? Y a-t-il dès lors un effet rétroactif? Quel est le budget prévu pour les nouvelles reconnaissances? Si le budget ne permet pas de couvrir l'ensemble des dossiers ayant reçu un avis positif du CSEP, comment se fera l'arbitrage?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'éducation permanente constitue un des secteurs des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il dispose de son service général, est réglé par son décret, est doté de son budget et se concrétise à travers ses associations. Cependant, l'éducation permanente, c'est aussi une méthodologie d'action – la participation culturelle – et des objectifs – l'effectivité des droits culturels – partagés par l'ensemble des secteurs des politiques culturelles. Dans le rapport *«Un futur pour la culture»*, ces objectifs et cette méthodologie figurent en bonne place. Je compte dès lors sur le secteur de l'éducation permanente pour accompagner la mise en œuvre de ce plan pour le redéploiement de la culture qui en constitue une première esquisse. Il importe de préciser à nouveau que ce rapport et le plan d'action qu'il propose évolueront à la suite de l'intégration des différents avis demandés aux instances de concertation. Le Conseil supérieur de l'éducation permanente en fait bien entendu partie.

En ce qui concerne vos interrogations sur un gel des demandes de reconnaissance en 2020, je vous rassure qu'il n'en a jamais été question. Par contre, en raison du confinement et du report des délais administratifs initialement prévus pour le traitement de ces demandes, j'ai en effet annoncé

aux associations concernées un retard dans mes décisions relatives aux demandes de principe de reconnaissance et d'augmentation de forfait. Je ne suis d'ailleurs pas encore en mesure de prendre ces décisions aujourd'hui, puisque je n'ai pas reçu, à ce jour, les avis des services et du Conseil supérieur de l'éducation permanente sur la totalité des demandes. Dès que je serai informée de ces avis, je prendrai les décisions qui s'imposent et je les communiquerai le plus rapidement possible.

Pour rappel, les moyens pour ces nouvelles reconnaissances et ces augmentations de forfait n'étaient pas prévus dans le budget initial de 2020. En effet, le budget initial de 2020 était un budget technique et aucune de ces augmentations n'avait été sollicitée par les services du gouvernement. Ces moyens auraient dû être trouvés lors de l'ajustement du budget de 2020. Ils ne l'ont pas été dans ce cadre, en raison notamment des aides financières qu'il a fallu mettre en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Les priorités ont dès lors dû être revues à l'aune de la crise et les augmentations de forfait, comme les nouvelles reconnaissances, ne seront donc financées qu'à partir de 2021. Une enveloppe de 1,3 million d'euros est dédiée au secteur de l'éducation permanente dans le budget initial 2021. C'est un signal fort, à la hauteur de l'importance que le tissu associatif socioculturel aura, pour la construction du monde de demain. En effet, les citoyens doivent être en mesure de porter un regard critique sur la crise actuelle et l'éducation permanente les y aide. Les associations de l'éducation permanente sont aussi, par leur travail en contact direct avec les publics, des acteurs de première ligne face à la crise sociosanitaire.

Un tiers de la somme de 1,3 million d'euros financera les augmentations de forfait d'associations reconnues et les deux autres tiers permettront de nouvelles reconnaissances. J'ai suivi les avis du Conseil supérieur de l'éducation permanente pour prendre ces décisions qui étaient, à quelques exceptions près, similaires à ceux des services du gouvernement. Les détails sur cette répartition seront donnés lors de la réunion de cette commission qui sera consacrée au budget. Mon équipe a présenté ces résultats au Bureau du Conseil de l'éducation permanente hier après-midi.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH)**. – Madame la Ministre, j'ai bien entendu votre réponse. Si je comprends bien, vous êtes dans l'attente du suivi des dossiers relatifs aux nouvelles reconnaissances. S'il n'y a pas de délai pour transmettre ces dossiers, je ne me comprends pas bien ces retards. Puisque je ne peux pas vous adresser de nouvelles questions dans le cadre de ma réplique, je rentrerai une question écrite à ce sujet. J'entends bien la méthode mise en place par la *task force* dédiée au redéploiement. J'insiste: ce secteur doit être valorisé et reconnu comme un secteur à part entière. La réunion au sujet de l'éducation permanente s'est tenue hier, je reviendrai donc vers vous pour en

connaître les détails.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, je suis assez étonnée de votre réponse qui soulève, de mon côté, encore plus de questions. L'ASBL que j'ai citée en exemple a introduit une demande en 2019 et aurait dû recevoir une réponse en mars 2020. Vous me dites qu'il y a eu du retard et que, pour cette raison, aucune réponse n'a été apportée à cette ASBL. Mais vous dites également que, de toute façon, le financement aura lieu pour 2021. Or, quand les associations introduisent un dossier en 2019, elles s'attendent à recevoir un financement en 2020; à défaut d'un tel financement, elles doivent faire face à un déficit dans leur budget. Ce que je comprends de votre réponse, c'est qu'aucun budget n'est prévu pour de nouvelles associations d'éducation permanente en 2020.

Je vous ai demandé quand les associations seraient fixées sur leur sort, mais vous n'avez pas répondu à cette question spécifique. Vous dites attendre la réponse complète du CSEP. Il aurait été intéressant, pour ces associations, de savoir quand cette réponse était supposée arriver. Ces associations sont dans l'attente et vous devez bien vous mettre à leur place. L'ASBL en question rassemble une trentaine de personnes qui portent à bout de bras un projet depuis des années. Imaginez les frustrations: une crise se déclare à la veille de l'obtention d'une reconnaissance ou, du moins, au moment où elles auraient dû être fixées sur leur subventionnement.

Je trouve que votre réponse soulève d'autres questions. Elle n'est pas forcément très engageante: vous dites que l'éducation permanente est une priorité, mais votre réponse ne m'en donne pas l'impression. L'incertitude devient, à un moment donné, très pesante pour ce genre d'associations. Pourtant, la société et les citoyens auront encore plus besoin de ce type de projet. Je vous invite à trouver rapidement une solution et apporter une réponse aux inquiétudes de ces ASBL.

**1.25 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien accordé aux écoles de danse à la suite de la pandémie de Covid-19»**

**M. Charles Gardier (MR).** – La situation administrative des écoles de danse est particulière: elle est en effet partagée entre les compétences culturelles et sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela n'a pas empêché ces écoles de souffrir des conséquences de la pandémie.

La danse relève donc au moins partiellement de vos compétences, comme vous l'avez rappelé en réponse à la question écrite du 18 mai dernier que je vous adressais conjointement avec mes collègues

Stéphanie Cortisse, Nicolas Janssen, ainsi qu'à la question orale posée par mon collègue Michaël Vossaert le 26 mai dernier.

C'est à ce titre et sur votre proposition que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé aux écoles de danse un prêt de trésorerie d'urgence par le biais du Fonds St'art, qui permettra à celles-ci d'honorer le paiement des frais fixes liés à leur activité en attendant des jours meilleurs. Bien qu'une courte période de réouverture ait été constatée en septembre et en octobre, des cas de fermeture d'écoles de danse m'ont été rapportés par certains bourgmestres à la suite du passage du sport en code orange. J'entends bien qu'il est difficile de leur fournir une aide adéquate en raison de la grande diversité des structures visées.

C'est pourquoi je voudrais faire le point avec vous quant aux aides accordées aux écoles de danse. Sur les 735 écoles recensées par vous-même en réunion de commission le 26 mai dernier, dénombre-t-on des cas de fermeture définitive? Recevez-vous des retours du secteur quant à la reprise partielle de leurs activités durant les mois de septembre et d'octobre? Si oui, quels sont-ils? Depuis le début de la pandémie de la Covid-19 et jusqu'à ce jour, quels montants ont-ils été débloqués par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de stabiliser les finances des écoles de danse?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les écoles de danse se trouvent en effet à cheval entre deux domaines de compétences: le Sport et la Culture. Malgré cela, le secteur souffre d'un manque de représentativité. À ce stade, il n'y a en effet pas de fédération représentative des écoles de danse reconnue dans le paysage culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, les écoles de danse ne sont pas reconnues à proprement parler.

À titre individuel, deux écoles de danse bénéficient d'une reconnaissance en tant qu'opérateur culturel en Arts de la scène, au sens du décret du 10 avril 2003 et modifié le 13 octobre 2016 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène. Une autre école de danse est reconnue dans le cadre du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité.

Parmi ces écoles de danse reconnues en tant qu'opérateurs culturels, je n'ai pas connaissance de fermeture définitive. Mais la plupart des écoles de danse n'étant pas reconnues comme opérateurs culturels, nous ne disposons pas d'une vue d'ensemble sur le secteur. Il ne m'est donc pas possible de vous garantir qu'aucune école de danse n'a été obligée de fermer définitivement.

Ces derniers mois, une reprise temporaire des activités a été possible. Elle a constitué un ballon d'oxygène pour les écoles de danse. Ainsi, plusieurs d'entre elles ont pu réorganiser, dès le mois de juin, des cours de danse en respectant les protocoles sanitaires en vigueur. De même, la période des vacances d'été a pu être mise à profit pour organiser des stages dans les écoles. Durant cette période, mon cabinet a été en contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles de danse sportive (FWBDS), de même qu'avec le cabinet de ma collègue Valérie Glatigny, pour apporter son soutien, notamment dans la compréhension des protocoles.

Au-delà du recours au Fonds St'art, leur permettant d'obtenir un prêt de trésorerie, certaines écoles de danse ont aussi pu être aidées au travers du fonds d'urgence créé par le gouvernement, en tant que cercles affiliés à la Fédération Wallonie-Bruxelles de danse sportive. Ma collègue Valérie Glatigny pourra vous informer sur les montants effectivement attribués aux écoles de danse. Il est à noter que la diversité des statuts de ces écoles a fait que certaines d'entre elles ont pu bénéficier – ou bénéficier aujourd'hui – des aides accordées par les Régions. Cette aide n'est néanmoins pas suffisante et ne correspond pas à la réalité et à la diversité du secteur. Bon nombre d'écoles de danse, n'étant ni subventionnées, ni même reconnues en tant qu'acteurs culturels, ne peuvent se retrouver dans les mécanismes existants. C'est une réalité qui est également vécue dans d'autres secteurs culturels. C'est pourquoi mon cabinet et moi-même travaillons avec les autres niveaux de pouvoir afin que les mécanismes d'aides, existants et à venir, soient complémentaires et prennent au maximum en considération les réalités de l'ensemble des opérateurs culturels.

**M. Charles Gardier (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cet état des lieux, même si celui-ci n'est pas réjouissant. J'ai conscience des difficultés qui se posent pour aider ces multiples structures. En effet, seules trois écoles sont reconnues sur 735. En même temps, je suis sensible au rôle de ces écoles de danse qui touchent un grand public et qui favorisent ainsi la pratique du sport et de la culture. Vous avez raison de prendre ce problème de reconnaissance à bras-le-corps et de tenter de surmonter cette difficulté. Le travail réalisé par les écoles de danse est passé trop longtemps inaperçu et la crise actuelle ne fait qu'exacerber les difficultés auxquelles ces dernières sont confrontées.

**1.26 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plans “Pépites” et “Grands talents” (suivi)»**

**M. Charles Gardier (MR).** – Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement affiche ses propositions en vue de la défense et de la valorisation de «l'exception culturelle en veillant à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles». À cet égard, le plan «Pépites» met en place «un soutien spécifique aux artistes dont le talent commence à être reconnu et la notoriété va croissant», tandis que le plan «Grands Talents» s'adresse «à ceux dont le talent est établi afin de favoriser leur diffusion tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à l'étranger».

Douze mois après ma première question sur le même sujet, alors que ces deux plans témoignent de votre volonté de soutenir les artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles, ma question vise à vous interroger sur le suivi de ces deux plans.

En novembre 2019, vous déclariez bien légitimement qu'en ce début de législature, «la direction de ces plans n'est pas encore clairement établie. Elle doit être construite en collaboration avec les secteurs concernés, je dirais même “co-construite”, et ensuite être soumise au gouvernement». Il s'agissait à l'époque de réfléchir à un ensemble de mesures et de mécanismes dans le but d'accompagner au mieux les talents dont regorge notre Fédération par, je vous cite, la mise en œuvre de «mécanismes adaptés en fonction de la situation propre à chacun de nos artistes».

Cela me pousse à contredire l'affirmation selon laquelle un artiste connu n'a pas besoin d'aide. Tous les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris les artistes connus, ont encore aujourd'hui besoin d'aide pour se faire connaître chez nous et dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette aide leur est carrément vitale.

Madame la Ministre, bien que je ne doute évidemment pas que la mise en œuvre de ces deux plans «Pépites» et «Grands talents» ait été influencée par ladite pandémie, pouvez-vous me présenter l'état d'avancement de leur co-construction avec les secteurs concernés? Selon quels critères objectifs les artistes y sont-ils classés? Dans quelle mesure ces deux plans seront-ils intégrés dans les politiques menées à l'heure actuelle? Est-il prévu que le groupe de réflexion «Un futur pour la culture» travaille à la concrétisation de ce projet? Dans l'affirmative, selon quel calendrier?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il y a en effet un an, soit deux mois et demi après l'entame de la législature, vous m'interpelliez sur ce projet inscrit dans la DPC. Il s'agit en effet d'un travail important qui aura *in fine* comme résultat un rayonnement plus grand de nos artistes émergents en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous n'ignorez pas les difficultés dans lesquelles se trouve le secteur de la culture en raison de la crise que nous traversons. Mes équipes et moi-même travaillons d'arrache-pied pour permettre au

plus grand nombre d'acteurs culturels de garder la tête hors de l'eau et de continuer à briller malgré une crise et un confinement qui ternissent leur éclat. Sur les douze mois qui séparent vos deux questions, neuf ont été des mois consacrés à la lutte pour la survie de la culture. Malgré de belles batailles remportées, notre vigilance ne faiblira que lorsque nous aurons la certitude que la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles est hors de danger.

Vous le rappelez dans votre question, tout artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles a encore aujourd'hui besoin d'aide et nous œuvrons actuellement sans relâche pour que chaque artiste se voie octroyer l'aide dont il a besoin. Dans ce travail, nous sommes particulièrement attentifs aux «pépites» que recèle la Fédération Wallonie-Bruxelles et c'est particulièrement à leur attention que nous avons lancé les appels à projets «Un futur pour la culture».

Car si les grands talents doivent être soutenus pour qu'ils puissent continuer à briller, les pépites qui sortent aujourd'hui de nos écoles doivent pouvoir commencer à se déployer. Vous conviendrez que les conditions de travail de ces derniers mois ne sont pas propices au travail serein, concerté et réfléchi que demande l'élaboration d'un plan tel que celui qui nous occupe, mais la première graine est semée. Nous poursuivrons dès que ce sera possible.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je savais – et je l'ai dit en posant ma question – à quel point le contexte a été on ne peut plus défavorable à la mise en

place des plans «Pépites» et «Grands Talents». Comprenez, Madame la Ministre, ma volonté de revenir encore sur ces deux plans parce qu'ils constituent à la fois une bonne idée et une bonne démarche. Il est important de ne pas les perdre de vue dans la situation actuelle. Je comprends les priorités liées à la crise sanitaire et ne manquerai pas de revenir ultérieurement sur ce sujet, car les artistes ont besoin de ces deux plans.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Je propose de clôturer l'heure des questions et interpellations de ce jour et de reprendre la suite des points de l'ordre du jour ultérieurement. Une réunion de la Conférence des présidents sera convoquée en urgence à cet effet.

Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Amandine Pavet, intitulée «Concertation avec les représentants des travailleurs du secteur non marchand», et de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Suivi des mesures prises en matière de cybercriminalité pédopornographique», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations se termine à 17h10.*